

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant
LA GESTION ET LES COMPTES
de l'exercice 2016

(Du 9 mai 2017)



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2016

(Du 9 mai 2017)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 24 et 25 avril et 4 et 9 mai 2017 pour examiner la gestion et les comptes de l'exercice 2016. Durant cette période les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Discussion générale

Pour la première fois depuis 2008, les comptes de la Ville sont déficitaires et la Commission financière en prend acte avec une certaine inquiétude. Nous déplorons le déficit de CHF 4'823'813. La différence avec le budget s'explique largement par des reports de charges et des baisses de revenus consécutifs à l'adoption du budget et ne sont pas directement imputable à une politique choisie par le Conseil communal en tant qu'autorité.

Nous faisons trois constatations générales avant de faire quelques remarques plus spécifiques.

Trois éléments majeurs

Ces comptes sont marqués par la fin ou presque des changements impliqués par l'entrée en vigueur de la LFinEC¹ et du MCH2² notamment

1 Loi sur les finances de l'État et des communes du 24 juin 2014 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

2 Modèle Comptable Harmonisé 2

avec la réévaluation complète du patrimoine financier et partielle du patrimoine administratif. Ces réévaluations ont fait apparaître presque 339 millions de francs qui ne paraissaient pas dans les comptes de la Ville dans les anciens modèles comptable et législatif. La Commission financière a pris note qu'un rapport expliquant les modalités de cette opération et des affectations qui en découlent sera adressé au Conseil général. Elle regrette néanmoins que ce rapport n'ait pas été adressé avant les comptes annuels, car c'est un changement majeur qui affecte de manière exceptionnelle le bilan de la ville. Cette masse comptable ne correspond pas à un flux de liquidités mais à une valorisation des travaux d'entretien et de l'amortissement au-delà de la valeur vénale effectués par la Ville ces dernières décennies.

Les charges de transfert dépassent pour la première fois les charges de personnel qui sont quant à elles stables. Cela tient à la fois de la cantonalisation de certaines tâches, de la gestion en syndicat intercommunal ou encore des nombreux autres « pots communs ». Cette configuration ne nous convient pas toujours puisque le contrôle démocratique ou de gestion de ces institutions est parfois incomplet voire même insuffisant aux yeux de certains commissaires. Ces nombreuses et larges obligations sans choix politique possible sont en effet un enjeu important pour le Conseil général et la gouvernance technique de ces instruments de politique publique. De plus, le mode de répartition des charges entre les communes est souvent compliqué.

Enfin, troisièmement, la baisse des revenus de l'impôt sur le capital et le bénéfice est imputable à deux processus d'inégale importance : d'une part la baisse des taux d'imposition pour les entreprises dont nous subissons en 2016 la dernière étape (baisse de 8 millions avec le passage de 6 à 5 %) et d'autre part par une conjoncture économique peu profitable aux entreprises sises dans le canton (effet de 1,4 million à cause des baisses de recettes provenant du pot commun liées aux baisses de revenus à La Chaux-de-Fonds, beaucoup plus affectées par la crise dans l'horlogerie et dans l'industrie d'exportation). La Commission regrette que le dernier abattement n'ait pas engendré de nouveaux revenus comme escompté lors du vote de la réforme de l'imposition des entreprises de 2012.

Autres remarques

Les points de comparaisons sont difficiles à fixer pour cette année affectée par les trois éléments mis en exergue ci-dessus, mais nous nous attelons ici à quelques constats sur d'autres points qui figurent traditionnellement dans ce rapport.

La fortune nette est diminuée du montant de l'excédent de charge et s'établit à 53 millions. Cependant, la réévaluation du patrimoine permet l'accumulation de 80 millions dans la réserve de politique conjoncturelle. Elle offre ainsi une marge de manœuvre pour d'éventuels déficits futurs qui sera diversement appréciée : Oreiller de paresse pour les uns, outil anticyclique pour les autres. Parallèlement, nous pouvons constater une légère baisse du service de la dette dû à des taux d'intérêt historiquement bas et une réduction de 5 millions des montants dus à long terme pour atteindre une somme de 300 millions. La vitesse de réduction de la dette ralentit mais n'est pas nulle malgré le tassement évident des revenus. Il importe de considérer que 2016 aura été l'avant-dernière année où la dette aura pu profiter du remboursement de l'emprunt de Viteos, qui se montait à 45 millions à l'origine.

La Commission regrette la différence toujours importante entre les investissements budgétés et ceux effectivement réalisés.

L'utilisation de la réserve conjoncturelle à hauteur de 2,6 millions est critiquée par une partie de la Commission qui la considère toujours comme une forme de déficit différé.

De plus des commissaires s'inquiètent par ailleurs des écarts importants qu'on constate d'année en année entre comptes et budgets dans certains services, en particulier au sein du CEG³ qui ne semble ainsi pas toujours suivre scrupuleusement les principes comptables de réalité et de transparence des budgets et des comptes.

Pour les recettes issues de l'impôt sur les personnes physiques, il est important de noter que l'assiette fiscale s'améliore à nouveau légèrement, mais l'augmentation des recettes escomptées est entièrement compensée par de nouvelles déductions. Il convient de noter que les 23 contribuables les plus aisés de la commune contribuent autant aux revenus fiscaux des personnes physiques que le quart des contribuables appartenant aux catégories imposables les plus faibles.

Le rapport de l'organe de révision ne relève plus de réserve comme ce fut le cas pour les comptes 2015 concernant des provisions. Elle était dû à la recapitalisation délicate de la caisse de pension des employé.e.s communaux Prévoyance.ne qui réclamait une provision d'au moins 58 millions afin d'atteindre le minimum légal de taux de couverture fixé à 80 % en 2054. La réévaluation du patrimoine et les surplus dégagés ont permis de désormais provisionner cette somme. Une observation de l'Organe de révision demeure sur la temporalité de la réévaluation et a son origine dans une interprétation divergente mais sans implication financière prévisible du Règlement de la LFinEC. Cette observation disparaîtra l'année prochaine une fois que l'entier du patrimoine administratif aura été réévalué.

Au sujet du mandat de l'organe de révision des comptes, un appel d'offre sera effectué cette année pour les trois prochains exercices.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Présidence/Chancellerie, Finances,
Ressources humaines et Action sociale)

MM. Philippe Loup (rapporteur), Dimitri Paratte et Jérôme Bueche ont rencontré le 26 avril 2017 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale) ; MM. Rémy Voirol et Bertrand Cottier (Chancellerie), Mme Françoise Kuenzi (Communication et information).

01. Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.03 Direction Finances, Ressources humaines et Action sociale

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Analyse externe charges de centre.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Intégration dans le budget de la décision du Conseil général de maintenir le coefficient fiscal à hauteur de 2015. 1,2 million a été comptabilisé à la direction des Finances et 1,2 million dans l'écart statistique. Il s'agit d'une écriture purement comptable. Au moment de la votation du budget par le Conseil général, ces montants n'étaient pas inscrits.

100.07 Chancellerie/Secrétariat

L'année 2016 fut une aventure, pleines d'incertitudes notamment dues au projet de fusion, à la première année d'exploitation de MCH2 et à la création du Service de la communication et de l'information. Lors de l'année 2016, beaucoup de temps a été consacré au processus de fusion et à la mise en place de célébrations des 20 ans de jumelages avec Sansepolcro et Arau pour 2017.

Une petite précision concernant les comptes, la Chancellerie ne s'occupe pas des directions même si elles apparaissent sous la rubrique 01.

36 Charges de transfert

363360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Grosse diminution due uniquement à un report de la subvention au CIES (Centre international d'étude du sport) sur 2017. Décision de supprimer la subvention des loyers (100'000 francs). Dans cette rubrique apparaît la Coopération technique et démocratique pour l'aide des pays de l'Est et de l'Afrique (en lien avec Besançon), Association des Sociétés de la Ville (ASVN), Fédération romande des consommateurs, frais de manifestation. Certains de ces frais ont été transférés en 2017 aux Directions de la Culture et des Infrastructures.

Dans l'ancien plan comptable ces subventions apparaissaient sous Conseil communal.

101 Centre d'impression

101.00 Centre d'impression

En ce qui concerne le nombre de photocopies figurant dans le tableau 4 en page 77 du Rapport de gestion, il s'agit du nombre de copies A4 effectuées et facturées sur l'ensemble des 49 imprimantes multifonctions mis à disposition des services de la Ville par un partenaire externe. En revanche, dans le tableau 5 de la page 78, sont reportés tous les achats de papiers A4 par le Centre d'impression. Ces feuilles sont ensuite utilisées par les services de l'Administration sur les imprimantes multifonctions mais également sur les imprimantes de bureaux ou de guichets ainsi que le papier vendu aux clients externes à l'Administration, principalement des communes partenaires. Les chiffres des deux tableaux ne peuvent donc pas faire l'objet de comparaisons.

150 Communication et information

150.01 Communication et information

Nouveau service depuis le 1^{er} février 2016. Activité intense pour la mise en place du service en créant notamment une dynamique par des activités transversales pour tous les collaborateurs du service et pour l'élaboration d'une nouvelle politique de communication. L'activité principale du service est la publication du journal Vivre la Ville. Une page supplémentaire pour les avis de groupe du Conseil général a été créée. Les gros dossiers 2016 ont été le développement du nouveau site internet de la Ville et la mise en place d'une communication digitale (présence sur facebook, instagram et youtube).

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de services

100'000 francs de factures de Video2000 ont été imputés à la mauvaise place. Il s'agit de factures de la Chancellerie au CEG, qui eux refacturent à Video2000 concernant les prestations d'administrateurs. Il s'agit de la mise à disposition de gens dans leur Conseil d'administration. C'est en plus des jetons de présence.

02. Finances

Remarques d'ordre général

103 Service financier

103.01 Service financier

En 2016, 35 millions d'autorisations d'emprunts, dont 30 millions à échéance. Taux libor négatif (-0.75%). Conditions de renouvellement intéressantes, pour autant que la Ville trouve des établissements qui acceptent de prêter. L'image du canton n'est pas bonne, il y a donc une répercussion sur la Ville. Les taux à court terme étaient en-dessous de 0, ils suivent le taux Libor.

La dette est en constante diminution depuis 2007. Stabilisation entre 2015 et 2016. Il est intéressant de pouvoir capter des emprunts à long terme afin de bénéficier de ces taux bas. Toutefois, il est important de ne pas avoir toutes les échéances au même moment. Une précision, tous les emprunts réalisés sont classiques (à taux fixes) et les prêteurs sont tous Suisses.

103.02 Impôts

Pour les personnes physiques et morales, ce qui est comptabilisé en 2016 correspond à la somme de l'écart entre la taxation 2015 et les tranches 2015 à laquelle s'ajoutent les tranches 2016.

La baisse constatée entre les taxations 2015 à fin 2016 et les taxations 2014 à fin 2015 pour les personnes physiques est la conséquence de la baisse du nombre de contribuables taxés à fin 2016. Les tranches 2016 sont identiques aux tranches 2015, cela est dû à la baisse du nombre d'habitants (-103 entre 2014 et 2015) et l'augmentation des déductions pour enfants. L'assiette fiscale s'améliore.

Taxation sur la dépense : les commissaires souhaiteraient connaître le nombre de contribuables à forfait en Ville. Le Conseil communal s'est engagé à l'intégrer dans son rapport

La baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est due à la baisse du taux d'imposition et à la conjoncture.

Concernant l'impôt foncier, le taux a augmenté au niveau cantonal mais pas de changement au niveau communal.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Dépassement de 25'000 francs sur les honoraires PWC qui révise les comptes de la Ville. Le Service des communes a demandé des contrôles supplémentaires par une directive en début d'année 2016. Ces derniers n'ont pas pu être inclus dans le budget (50'000 francs). Un SCI (Système de contrôle interne) a été mis en place dans plusieurs services de la Ville et avec le soutien de PWC.

Le rapport de PWC est favorable. Dans ce rapport, le commentaire sur la LPP (provision) n'est pas une réserve mais une information (contrairement à 2015).

Un appel d'offres (procédure sur invitation) va être effectué pour le renouvellement d'un mandat de révision pour trois ans. Le Conseil général devra avaliser le résultat de l'appel d'offres (choix de l'Organe de révision).

Concernant les rapports effectués par le Contrôle interne, ils se font principalement sur les services centraux, en fonction des circonstances, sans plan de rotation mais en toute indépendance. Aucun élément grave n'a été constaté.

105 Centre électronique de gestion

105.00 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Pour rappel, le CEG est le Service informatique de la Ville, qui a également des partenariats dans le domaine de la Santé, des écoles et des communes neuchâteloises.

Dans le cadre de l'Entité neuchâteloise informatique, le CEG collabore étroitement avec le SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise). En 2016, il y a eu un rapprochement géographique des deux services aux Cadolles. A mentionner pour le CEG, la rénovation et la transformation du Verger-Rond 2 qui a permis au final le regroupement de l'ensemble du personnel dans un seul bâtiment.

Activité intense en 2016 pour la révision des processus techniques et administratifs du service répondant aux exigences des audits interne et externe. L'objectif étant d'obtenir en 2017 une certification ISAE 3402 qui facilitera les SCI de la ville et des partenaires du CEG en matière informatique.

Afin de répondre aux engagements pris par le CEG pour les services de la ville et ses partenaires, la priorité a été mise sur le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'informations et des projets. Par manque de ressources, au vu des travaux sur la certification et des travaux sur le bâtiment, tous les projets n'ont pas abouti expliquant l'amélioration des charges.

Principe de réalité des comptes, les commissaires remarquent qu'il y a toujours une grosse différence entre le budget et les comptes. Cette année encore la situation est plus favorable que le budget. Le CEG met tout en œuvre pour ne pas avoir un delta trop important.

Le CEG a d'importants besoins en ressources humaines étant donné la demande toujours en hausse des partenaires.

Le passage de SAP HR à Abasalaire est en préparation. Il aura une incidence financière légèrement à la baisse. Cet élément n'a toutefois pas été le facteur principal pour le choix de ce nouveau logiciel.

Le service de la Communication a fait appel à un mandataire externe pour le site internet. Il était nécessaire d'avoir une agence de communication, avec un web design, une analyse d'audience. Le CEG n'a pas ces compétences pointues. Le CEG est par contre impliqué dans le montage du site. La mise en ligne du site est prévue pour cet automne.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31010.01 Matériel d'exploitation, fournitures

Achat du matériel informatique pour les services de la ville et les externes.

31180.00 Immobilisations incorporelles

Correspond à l'achat de logiciels. Il est difficile de budgéter les licences que les partenaires vont demander, il est donc procédé à une estimation.

31200.02 Electricité

Baisse due à des frais non entièrement assumés par la location encore incomplète de l'immeuble du Verger-Rond. La grande partie des frais d'électricité sont dus à la climatisation. La consommation des équipements informatiques diminue globalement depuis 10 ans.

31530.00 Entretien de matériel informatique

Entretien au niveau de la salle machine et de son contenu. Diminution due à la résiliation d'un contrat de maintenance. Repris à l'interne.

31580.00 Entretien des immobilisations incorporelles

Contrats de maintenance pour les logiciels.

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Année de transition, déménagement et changement de propriétaires, telles sont les raisons de cette baisse par rapport au budget.

106 Service juridique

106.00 Service juridique

L'évolution du service est constante.

Grosse activité en 2016, notamment au niveau des procédures disciplinaires. Ces dernières ne sont pas liées à des conflits, mais à des problèmes comportementaux, problèmes de compétences ou autres.

Le Service juridique est juriste conseil pour les communes de Peseux, Cornaux et Corcelles-Cormondrèche.

Ces mandats externes (46120.00) sont comptabilisés dans les mandats de transfert. Le tarif-horaire est un peu moins élevé que si les communes faisaient appel à un avocat privé. Ces mandats sont formalisés par un simple courrier, il n'y a pas de convention formelle. A noter que s'il y a un conflit d'intérêt, la Ville se récuse.

107 Service des ressources humaines

107.00 Ressources humaines

En 2016, le Service des Ressources humaines a stabilisé ses effectifs. 8 postes pour 12 personnes, 1300 dossiers de personnel.

Les gros dossiers pour le service ont été :

- Formation : 2^{ème} exercice avec la centralisation des montants de formation au SRH : le bilan escompté est très positif, avec une vision centralisée des besoins de formation du personnel et des cadres.
- Apprentissage : développement d'une politique d'apprentissage. Concrétisation des mesures de développement en 2016.
- Mise en place du dispositif de gestion des conflits : le rapport d'information avait été remis au Conseil général début 2016. Il est précisé que ce dispositif est totalement externe à la Ville.

A la question concernant le dépassement des charges de personnel de l'ordre de Frs. 723'000 malgré 10 EPT non-dépensés durant l'exercice 2016, il peut être répondu ce qui suit. L'écart statistique initialement budgété à 2 millions, puis augmenté selon la décision du Conseil général à 3,2 millions explique cette hausse globale des charges de personnel. En effet, l'écart statistique a été surévalué et il n'a pas été possible d'atteindre cette « non-dépense » prévisionnelle.

En matière d'absentéisme pour cause de maladie et d'accident, le tableau ci-dessous pose l'état de situation pour l'ensemble des services (attention total global pour maladie et accident).

DIRECTION			TAUX 2016	TAUX 2015
AUTORITE POLITIQUE	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		2.15	
CULTURE, SPORT, TOURISME	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		6.48	
EDUCATION, SANTE, MOBILITE	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		5.84	
FINANCES, RH, ACTION SOC.	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		2.49	
INFRASTRUCTURES, ENERGIE, SECURITE	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		6.14	
URBANISME, ECONOMIE, ENVIRON.	TOTALITE DES HEURES D'ABS DES ENTITEES DE LA DIRECTION / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCE		4.12	
MOYENNE VILLE	TOTALITE DES HEURES D'ABSENCES / TOTALITE DES HEURES DE REFERENCES DE TOUS LES COLLABORATEURS DE LA VILLE UTILISANT TIMELEAD		5.10	5.56

Révision du statut du personnel : un pré-projet a été préparé par le Service juridique, le SRH et le Chargé de mission du Conseil communal. Le SSP a déjà communiqué ses revendications pour le statut. Le Conseil général sera consulté.

30 Charges de personnel

30640.00 Rentes transitoires

Deux situations particulières qui expliquent ce montant. Tout d'abord un conflit judiciaire entre un ancien collaborateur et prévoyance.ne. Et deuxièmement, un collaborateur pour lequel il a fallu trouver une solution de fin de travail par un départ à la retraite anticipé.

Par ailleurs, les commissaires souhaitent connaître pour les prochaines SCF1 le nombre de conventions de départs et leur nature.

04. Action sociale

Acronymes

PIJAD : Projet d'insertion des jeunes adultes

GSR : Guichet Social Régional

OFIJ : Office de l'Insertion des Jeunes en Formation professionnelle

CCNC : Caisse Cantonale Neuchâteloise de Compensation

MIP : Mesure d'intégration professionnelle

Remarques d'ordre général

Au niveau global, le budget a été respecté. Il y a un dépassement au niveau de la facture sociale.

Le projet PIJAD (accompagnement des jeunes) est reconduit jusqu'à la fin de l'année. Un commissaire demande s'il n'y a pas un doublon avec le coaching mis en place par l'OFIJ. En Ville, ce projet est uniquement pour des gens à l'Aide sociale et la prise en charge est plus légère que ce qui se fait à l'OFIJ. Certaines personnes sont accompagnées par les deux services. Les jeunes qui sortent de l'Aide sociale peuvent continuer d'être suivis, au besoin, par un coach.

Pour rappel, voici l'organisation de l'Action sociale :

Le GSR est la porte d'entrée pour toutes les prestations sociales que les collectivités publiques peuvent fournir à la population. Il n'y a aucun accompagnement, c'est uniquement administratif. Le GSR est en fonction depuis janvier 2014.

Le Service social est l'aide sociale matérielle et l'accompagnement social par les assistants sociaux.

L'Agence AVS/AI concerne les personnes qui sont à l'AVS ou à l'AI. Il n'y a pas de grandes marges de manœuvres la législation étant fédérale. Le service prépare les dossiers pour la CCNC.

Les commissaires félicitent et remercient Philippe Haeberli (départ à la retraite) pour ses nombreuses années à la Ville et la qualité de son travail.

110 Guichet social régional (GSR)

110.00 Guichet social régional (GSR)

Les commissaires adressent leurs félicitations au personnel du GSR : énorme travail pour les 20'000 personnes qui passent à la réception et les nombreux appels téléphoniques en 2016. Une nouvelle centrale téléphonique a été mise en place, afin de faciliter le travail du personnel et pour analyser le flux des appels téléphoniques.

Il incombe au GSR de constituer un dossier informatisé pour chaque bénéficiaire. En fonction du résultat de l'analyse il est transmis aux différents services prestataires de prestations sociales concernés ou est dirigé directement auprès du service de l'aide sociale

11 Aide sociale

111.00 Aide sociale

Les statistiques laissent apparaître une certaine stabilité du nombre de dossiers traités durant l'année. Le flux des nouveaux dossiers est compensé par ceux qui quittent l'aide social durant l'année. Toutefois, suite aux mesures prises par le canton de supprimer les MIP on constate une recrudescence de nouveaux dossiers.

Le tableau de l'évolution des dépenses d'aide sociale en page 120 du rapport de gestion n'a pas de comparaison avec les autres années, étant donné que c'est une nouvelle présentation avec la facture sociale.

Diminution des comptes de gérance, ces derniers sont transmis à un curateur, au CSP ou à Caritas.

Mandatée par Valangin, la Ville de Neuchâtel s'occupe également de cette commune. Dès 2018, Corcelles-Cormondèche confiera ses dossiers d'aide sociale, AVS/AI et GSR à la Ville.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Education, Santé, Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de Mme Sylvie Hofer-Carbonnier et de MM. Philippe Etienne et Diego Fischer (rapporteur), s'est réunie le 28 avril 2017 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2016. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable administrative de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, attachée scolaire et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du service médical; pour la Section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable et M. Numa Glutz, chef de projet; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projets. Mme Catherine Stangl, responsable du centre de santé sexuelle, est excusée.

La liste des principaux acronymes utilisés se trouve à la fin du chapitre Mobilité.

Points forts

L'année 2016 a vu la réalisation de plusieurs objectifs du programme de législature :

- La politique de la vieillesse
- La nouvelle crèche du Centre-ville
- La phase-test de l'AboAdo
- La démarche participative Centre & gare – mobilité et espaces publics

Gestion financière de la direction

On peut la caractériser avec les termes optimisation et créativité.

- Optimisation : le budget 2016 tablait sur un excédent de charges de 50.7 millions et les comptes indiquent 48.7 millions. Si on tient compte du report de charges cantonales non budgétées (2.5 millions au pot commun des transports et à la direction des

écoles), cela signifie que l'excédent des charges a baissé de manière significative, soit de près de 4.5 millions. De plus, la croissance naturelle de la masse salariale et de l'augmentation de prestations (AboAdo, places d'accueil) sont totalement compensées par des mesures d'optimisation. Ainsi, malgré ces augmentations « naturelles », une bonne stabilité est constatée au niveau des finances : 48.7 millions en 2016 (en absorbant 2.5 millions de report de charge), 46.6 millions en 2015 et 45.9 millions en 2014).

- Créativité : cette économie de 4.5 millions est due non seulement à une maîtrise des dépenses, mais surtout à la génération de recettes et une analyse rigoureuse de différents facteurs. (Recettes : 13.2 millions en 2016 contre 12.3 millions en 2015).

Nous tenons à rappeler que c'est la troisième année consécutive que la Direction fait preuve d'une approche d'optimisation de ses ressources qui permet d'améliorer les prestations tout en réduisant l'excédent de charges budgété. Il semble peu vraisemblable que ces gains d'efficacité puissent se répéter à l'avenir, à moins de couper dans les services.

En même temps, la Direction tient à encourager des expériences pilotes, des formations et des projets pédagogiques et à motiver le personnel. Le suivi et la gestion des absences du personnel est également une préoccupation importante. Chaque cas est traité de manière individuelle par le chef de service en collaboration avec les RH. Des formations dans ce sens ont été mises en place et un contact téléphonique régulier avec le collaborateur absent permet d'assurer un retour dans de bonnes conditions et la bonne marche du service.

Entité de gestion	Comptes 2016	Comptes 2015	Différence	Explications
Direction ESM (100.05)	CHF 567'000	CHF 591'000	CHF 24'000	Intégration des défraitements du Conseil communal (+15'000), transfert de subvention à l'entité de gestion 109.04 (-69'000)
Services ESM				
Santé sexuelle (109.01)	-CHF 1'000	CHF 190'000	CHF 191'000	Effet unique de double versement du dédommagement cantonal (195'000 francs) en 2016
Orthophonie (109.02)	CHF 250'000	CHF 290'000	CHF 40'000	Recettes supérieures
Santé bucco-dentaire (109.03)	CHF 133'000	CHF 132'000	-CHF 1'000	
Attaché pers. Âgées(109.04)	CHF 184'000	CHF 151'000	-CHF 33'000	Augmentation du poste de de 5%, transfert de subventions depuis direction (100.05) (+24'000)
Admin SAE (131.01)	CHF 812'000	CHF 786'000	-CHF 26'000	Déménagement du service, une longue absence a dû être compensée par des temporaires
Contribution crèches (131.02)	CHF 5'303'000	CHF 5'035'000	-CHF 268'000	Augmentation des utilisateurs domiciliés en VDN
Accueil préscolaire (131.03)	CHF 881'000	CHF 1'084'000	CHF 203'000	Meilleure occupation des places
Accueil parascolaire (131.04)	CHF 1'025'000	CHF 1'036'000	CHF 11'000	Meilleure occupation des places
Ecole obligatoire (132.01)	CHF 28'929'000	CHF 28'549'000	-CHF 380'000	Réformes scolaires, reports de charges et effet démographique entraînent une augmentation des frais d'écolage
Service médical (132.02)	CHF 228'000	CHF 252'000	CHF 24'000	Remplacement du médecin scolaire par des médecins externes, économies résultantes
Mobilité (146.01)	CHF 10'631'000	CHF 8'794'000	-CHF 1'837'000	Un poste vacant non repourvu immédiatement en 2015 et la réorganisation du service entraîne une différence de 78'000 francs entre les comptes, augmentation pot commun (+1'785'000), subventionnements abos (+34'000), divers changements d'amortissements et imputations
Fun'ambule (146.02)	-CHF 46'000	-CHF 26'000	CHF 20'000	Dissolution de la réserve pour grand révision tous les 4 ans
Dév. Durable (146.03)	CHF 327'000	CHF 182'000	-CHF 145'000	Perte de la subvention Postfinance (-20'000) et développement important de NeuchâtelRoule compensé en partie avec de nouvelles recettes
	CHF 48'656'000	CHF 46'455'000	-CHF 2'201'000	

Présidence

01. Directions / Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

30 Charges du personnel

30520.00 Cotis. patronales aux caisses de pension propres

Dépassement budgétaire dû notamment aux rattrapages de cotisations 2015 du Conseil communal.

30990.00 Autres charges de personnel

Montant dévolu aux frais d'organisation du souper du personnel et aux activités de team building. Budgété sous 31051.00, frais de réception.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31700.03 Frais de déplacements (autres)

Il s'agit principalement des déplacements effectués par l'administrateur pour se rendre en formation à Lausanne.

49 Imputations internes

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Augmentation due à l'imputation à la direction du loyer de locaux supplémentaires (salle de conférence) précédemment imputé au service de l'accueil de l'enfance.

49300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Montant facturé au centre d'orthophonie pour le travail effectué par l'administrateur. Ce montant est intégré aux charges du centre qui seront réparties entre l'ensemble des communes membres.

Dicastère de la Santé, de l'Éducation et de la Mobilité

05. Santé

109 Service de la santé

Les loyers pratiqués pour l'ensemble des services de la santé sis à St-Maurice 4 semblent élevés pour les commissaires (environ 225 francs par m²). Cette remarque peut s'appliquer par analogie aux services de l'action sociale, de l'agence AVS et du guichet social. Les commissaires encouragent les autorités à explorer à moyen terme des pistes pour trouver des locaux moins onéreux, si possible propriété de la Ville.

109.01 Centre de santé sexuelle

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

L'intégration du travail social (récolte de dons et financement d'actes ou de matériel médical pour des cas particuliers) dans les comptes de fonctionnement a impacté les comptes de charges 31060.00 et 31302.00 et les comptes de recettes 42500.00 et 42600.00. Ces éléments étaient jusqu'ici traités dans la comptabilité de l'action sociale.

La mise en place de notre nouvelle prestation de dépistage des infections sexuellement transmissibles a généré des recettes (42500.00) pour 4'315 francs pour 3'900.40 francs de charges.

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Le canton prend à sa charge 50% du déficit du centre de santé sexuelle. En 2016, une correction a été apportée afin de répondre au principe d'échéance exigé par les normes comptables. Ainsi, en 2016 ont été encaissés les dédommagements 2015 et 2016. Dès 2017, seul le dédommagement correspondant à l'exercice écoulé (soit 2017) sera comptabilisé. Il est à noter que près de 60% des prestations du centre concernent les ressortissants provenant d'autres communes du canton. La répartition de la charge est en cours de discussions avec le canton.

109.02 Centre d'orthophonie

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Le départ en retraite de l'une de nos collaboratrices en mai n'a été repourvu qu'à la rentrée du mois d'août, entraînant une amélioration des comptes.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

Les orthophonistes sont astreintes à suivre une formation continue régulière, c'est pourquoi le budget de formation, contrairement aux autres entités de gestion, est géré par le centre. Le dépassement enregistré est à mettre en relation avec les recettes encaissées sous 42600.00 (organisation de séance de formation ouvertes aux orthophonistes indépendantes et d'autres centres). A noter que certains frais déjà encaissés sur 2016 ont pour objets des formations ayant lieu en 2017.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit des frais liés à la remise en état de la porte d'entrée suite à des actes de vandalisme.

31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments

Il s'agit des frais de réfection des sols de 4 bureaux (retrait des moquettes et pose de sols en linoléum).

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Il s'agit de la part communale aux traitements orthophoniques des enfants de Neuchâtel qui ne sont pas pris en charge par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES) (31'384 francs). Il s'agit d'une opération neutre, le centre facturant au centre. Par souci de transparence, la charge est imputée sous 39100.00 et la recette correspondante sous 49100.00.

Le solde correspond à des prestations du centre d'impression.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Il s'agit d'une part du loyer du centre (86'400 francs) et de la taxe déchets (250 francs) et d'autre part du montant facturé par la direction pour le travail de l'administrateur (30'264.75 francs). A noter que dès l'année 2017, le loyer sera augmenté en raison du départ du service de la santé bucco-dentaire qui partageait un bureau avec le secrétariat du centre.

Ce compte présente également le montant facturé en interne au titre de taxe par habitant (6'725.80 francs). Ce montant est enregistré en recette sous 49300.00. Cette taxe est facturée aux autres communes sous 46120.00. L'opération est neutre financièrement et apparaît par souci de transparence et afin de faciliter le calcul du déficit. Il sera dorénavant au budget.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Montant des traitements facturés à l'OES (1'101'105 francs) aux parents (23'500 francs) aux autres communes membres (5'236 francs) et aux institutions (59'708 francs). Montants facturés pour des amendes pour absences : 3'192 francs.

42600.00 Remboursement de tiers

Frais de formation facturés aux orthophonistes externes.

46 Revenus de transferts

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Subvention accordée par l'OES pour la reconnaissance du travail de gestion et contrôle (182'679 francs pour 2016). Le montant annoncé pour 2015 et effectivement touché en 2016 avait été sous-estimé par le Canton. Une recette exceptionnelle de 23'381 francs est due à cette différence. A noter que le canton a dénoncé la convention qui lie le centre et l'Etat (pourtant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 seulement) et que cette subvention sera vraisemblablement diminuée voir supprimée dès 2018, malgré la démonstration d'un coût par cas

environ 15% inférieur dans les centres que chez des praticiens privés. L'abandon de cette subvention entraînera une baisse de recette de l'ordre de 180'000 francs aux comptes 2018.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Participation au déficit du centre des communes membres (44'387.45 francs) Le déficit est réparti en fonction du nombre d'heures de traitement réalisé pour les ressortissants de chaque commune. Le coût de l'heure 2016 s'est monté à 17.12 francs. De plus, les communes se sont acquittées d'une taxe par habitant de 0.20 francs pour un montant total de 5'464.20 francs (6'725.80 pour la Ville).

109.03 Santé bucco-dentaire

31 Charges biens, service, autres ch d'exploit.

31302.00 Médecins/dentistes

Montants facturés par le centre de médecine dentaire pour les dépistages dentaires effectués pour tous les élèves de la Ville de Neuchâtel (VDN), ainsi que les élèves des autres communes du cycle 3 des centres du Mail, de la Côte et des Terreaux. Pour les élèves de 8^{ème} année et du cycle 3, l'éorén prend à sa charge l'ensemble des dépistages (recette sous 46120.00).

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Loyers du centre de médecine dentaire payés par la Ville et refacturés aux dentistes sous 44800.00.

36 Charges de transferts

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Sous conditions de ressources, les traitements dentaires (hors orthodontie) effectués au centre de médecine dentaire de Neuchâtel sont subventionnés.

109.04 Attaché(e) aux personnes âgées**30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Augmentation du taux de 60 à 65% au 1^{er} juillet 2016.**31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Un montant avait été budgété pour la création d'un guide à l'attention des aînés. Le projet est encore en cours d'élaboration quant à sa forme et son contenu définitif. Aucune dépense n'a ainsi été faite en 2016 sur ce projet.

36 Charges de transferts

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Association Neuchâteloise d'Accueil et d'Action Psychiatrique (ANAAP) (17'400 francs), Hôtel des Associations (25'000 francs), Association suisse de défense des intérêts des retraités AVS-AI et préretraités (AVIVO) (5'900 francs), Mouvement des Aînés (14'184 francs) et Ton infirmière à domicile (339.50 francs).

11. Education131 Accueil de l'enfance**Remarques générales**

Situation générale : la ville, avec son programme d'accueil de l'enfance, a atteint les taux de couverture exigés par le canton et la confédération, c'est-à-dire des places pour 30% des enfants en âge préscolaire et de 20% des enfants en âge scolaire. Ceci a fait qu'il n'y a plus de liste d'attente pour les demandes justifiées selon la directive cantonale. A court terme, la suite du travail consistera donc principalement dans la consolidation et dans l'optimisation permanente des places existantes mais également dans la recherche de solutions pour la tranche d'âge des 0-2 ans, pour laquelle il reste un besoin.

Le travail d'optimisation dans la gestion du service de l'accueil de l'enfance (SAE) par notamment le contrôle des capacités contributives des familles, leur taux d'activité et l'amélioration des taux d'occupation des structures d'accueil a généré de très bons résultats qui ont permis des économies importantes, ceci tout en augmentant le nombre de places d'accueil à l'intention des familles.

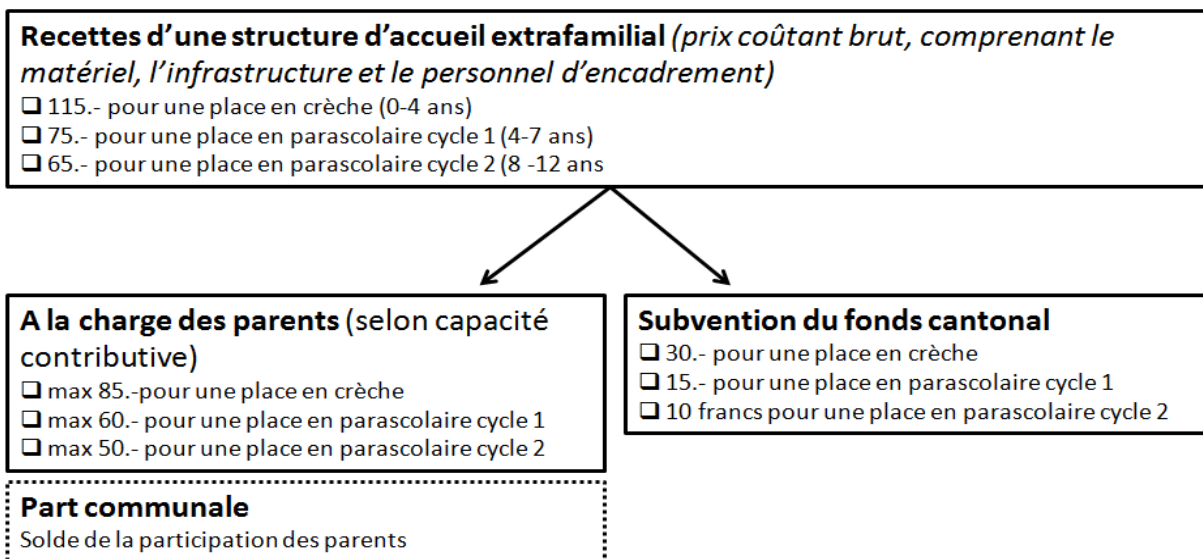
Nous constatons que l'excédent de charge reste stable (8 millions en 2016, contre 7.9 millions en 2015) malgré l'augmentation du nombre de places d'accueil et un taux d'occupation des structures parascolaires nettement supérieur à la moyenne cantonale (près de 80% pour les structures de la Ville contre 65% de taux d'occupation cantonal).

Par la suite, la VDN doit faire attention à ce qu'elle ne soit pas pénalisée dans d'éventuels changements des règles de financement cantonal justement à cause de la grande efficacité de l'exploitation de ses structures parascolaires.

Au-delà de l'excellent taux d'occupation des structures, la bonne situation financière est également due à la meilleure capacité contributive des familles priorisées, soit celles dont les parents exercent une activité lucrative.

Le développement de nouvelles places à l'intention des écoliers du cycle 2 « Tables de midi » se poursuit dans les bassins scolaires.

Le graphique ci-dessous présente le mode de financement de l'accueil extrafamilial.



Charges pour la Ville de Neuchâtel:

- 1) Excédents de charges des structures d'accueil communales
- 2) Parts communales facturées par toutes les structures (privées et publiques) pour des enfants domiciliés en Ville de Neuchâtel

131.01 Service administratif

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Plusieurs engagements à durée déterminée ont été réalisés afin de soutenir l'activité du SAE dans le cadre de l'absence de longue durée d'un collaborateur. Les montants des salaires sont compensés par la perception d'indemnités journalières (comptes 30109.00 + 30409.00).

39 Imputations internes

39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

Montant budgété par l'Economat en globalité sur le 131.01 au lieu d'une répartition 131.01 – 131.03 – 131.04.

39101.00 Prestations informatiques

Dépassement dû au déménagement du SAE et à l'achat de postes informatiques manquants.

39200.00 Fermage, loyers, frais d'utilisation

Dépassement dû au déménagement du SAE pour regrouper le service.

131.02 Contribution aux crèches

Suite au passage à MCH2, les contributions pour les crèches privées (36140.00) ont été budgétées sur le compte 36360.00 (Subventions aux orga. privés à but non lucratif). Ci-après le correctif :

Comptes	Libellé	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart
36140.00	Dédomm. aux entrep. publiques	2'142'345.64	2'956'500.00	-814'154.00
36360.00	Subventions aux orga. privées ...	16'500.00	48'500.00	-32'000.00

36 Charges de transfert

Les effets des mesures mises en place en 2015 continuent à avoir un impact sur les coûts des parts communales en général.

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Les parts communales VDN para restent stables par rapport à 2015 et ce malgré la création de 30 nouvelles places d'accueil. Les charges liées à ces créations ont été en partie absorbées par la continuité des effets des mesures d'optimisation mises en place depuis 2015.

Les parts communales VDN pré restent également stables par rapport à 2015 et ce malgré un prix de journée passé de 80 à 85 francs au 01.01.2016 (pas budgété nouvelle LAE).

36140.00 Dédomm. aux entreprises publiques

L'ouverture différée de la crèche « 55 places » a généré une économie (non pérenne) de 495'000 francs sous forme d'un report de participations budgétées. Ces frais (parts communales) seront effectifs dès l'ouverture de la structure.

Le solde soit env. 320'000 francs est dû principalement à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAE2 (rabais fratrie inversés) ainsi qu'au

développement d'outils de suivi et de contrôle dès l'automne 2016 par le SAE pour les crèches privées subventionnées accueillant des ressortissants neuchâtelois.

131.03 Accueil pré-scolaire

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Remboursements des salaires suite maladie & accident pas remplacé à 100%.

39 Imputations internes

39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

Compensé avec le 31000.00 (Matériel de bureau). Nous avons privilégié les achats en interne.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Ce compte reprend les amortissements & intérêts facturés par le service des bâtiments et du logement (sbâtlo) pour les structures qui sont logées dans des bâtiments communaux (pas de baux à loyer).

Le sbâtlo a budgété toutes les structures (pré & para) dans l'entité pré. La différence soit 213'900 francs correspond aux charges du Tipi et du Serpentin (131.04).

42 Taxes

42400.02 Prestation de service pour tiers

Entrée en vigueur au 01.01.2016 de la LAE2 : le prix de facturation est passé de 80 à 85 francs, et les rabais ont été inversés avec une meilleure efficacité des places d'accueil.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Le report de charges sur les parents bénéficie principalement à la Ville 90% contre 10% pour les communes externes (voir 131.02).

46300.00 Subvention de la Confédération

Solde de la subvention pour la crèche des Cadolles (2 ans).

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Il s'agit des versements du fonds cantonal, financé par les employeurs. Les subventions cantonales sont versées au prorata de la facturation (plus de facturation = plus de subventions).

131.04 Accueil para-scolaire**30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Remboursements des salaires suite à de la maladie & accident pas remplacé à 100%.

39 Imputations internes

39000.00 Approvisionnement matériel et marchandises

Compensé avec le 31000.00 (Matériel de bureau). Nous avons privilégié les achats en interne.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Ce compte reprend les amortissements & intérêts facturés par le sbâtlo pour les structures qui sont logées dans des bâtiments communaux (pas de baux à loyer).

Le sbâtlo a budgété toutes les structures (pré & para) dans l'entité pré. La différence soit 213'900 francs correspond aux charges du Tipi et du Serpentin (131.04) + charges moins importantes.

42 Taxes

42400.02 Prestation de service pour tiers

Meilleure efficience des places d'accueil et ce malgré le prix de facturation du cycle 2 passé de 60 à 50 francs.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

La facturation globale aux communes (VDN & ext.) est supérieure d'env. 100'000 francs par rapport au budget mais stable pour VDN par rapport aux comptes 2015.

46300.00 Subvention de la Confédération

Solde de la subvention pour le Mikado (3 ans).

46310.00 Subventions des cantons et des concordats

Les subventions cantonales sont versées au prorata de la facturation (plus de facturation = plus de subventions)

Malgré la suppression des subventions cantonales pour les vacances du cycle 2, le plafonnement à 6 semaines du subventionnement des vacances du cycle 1 et le changement de prix de journée de 50 francs au lieu de 60 francs pour le cycle 2, les subventions restent stables car compensées par une meilleure facturation.

132 Ecoles

132.01 Enseignement obligatoire

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

La majorité des dépenses de ce chapitre se répartissent dans les projets suivants (remarques : les montants ci-après présentent le coût total des projets et peuvent intégrer des charges provenant d'autres chapitres):

- Devoirs surveillés : 128'252.50 francs
- Sport scolaire facultatif : 18'500 francs
- Fête de la jeunesse : 40'613.70 francs
- Marathon des écoliers : 7'596.90 francs

36 Charges de transferts

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Avec les réformes scolaires successives, une démographie en hausse, mais surtout un transfert de charges du canton aux cercles scolaires, ce poste a tendance à augmenter chaque année. Il s'agit des écolages payés à l'éorén. En 2016, les charges nettes de l'éorén se sont montées à 62'792'920.26 francs (60'935'574.12 en 2015, 61'825'211.43 en 2014). La part à charge de la Ville se monte ainsi à 28'711'326.90 francs (chiffre définitif éorén), soit 3'223'518 francs selon la répartition de 10% de la charge selon la population et 25'487'808.90 francs selon la répartition de 90% de la charge selon les effectifs. Les effectifs moyens de la Ville ont été de 1'114.75 élèves de cycle 1, 1'112.92 élèves de cycle 2 et 938.58 élèves de cycle 3.

In fine, la VDN prend à sa charge 45.72% des charges de l'éorén. La répartition actuelle pénalise la Ville en introduisant dans la répartition une composante de population. Une répartition exclusivement basée sur les effectifs aurait permis une économie de l'ordre de 390'000 francs. Une demande de modification du règlement général de l'éorén est faite en ce sens afin d'assurer un coût par élève identique pour chaque commune.

Le montant présenté dans les comptes tient cependant compte d'une extourne suite au décompte définitif 2015 d'un montant de 353'127.53 francs mais également d'un montant de 189'423.36 francs comptabilisé en transitoire comme compléments aux acomptes 2016. Au final, il s'avérera que le complément nécessaire s'élèvera à 112'959.86 francs. Une baisse de charge extraordinaire de 76'463.50 francs sera donc enregistrée aux comptes 2017.

Dans cette nature est également comptabilisé un montant de 10'254 francs versés à l'éorén dans le cadre de la fête de la jeunesse (6 francs par enfant pour la création de costumes et décors).

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Subventions accordées à la Courte Echelle (20'000 francs), à l'Association Lire et Ecrire (7'500 francs), Université populaire (5'000 francs), le Neuchâtel Junior College (50'000 francs), la Course Desor

(4'000 francs), les colonies de la Rouvraie (12'320 francs) et du Passeport Vacances (1'800 francs) et du Mouvement Jeunesse Suisse Romande (300 francs).

Un montant de 82'200 francs à titre de participation à la copropriété de la Rouvraie a été budgété sous cette nature mais sera comptabilisé sous 39200.00 (Fermages, loyers, frais d'utilisation).

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Il s'agit des montants accordés aux familles de condition modeste pour compléter les frais de participation aux camps de ski et camps verts.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Recettes de la vente des calendriers scolaires.

42600.00 Remboursement de tiers

Encaissements liés à l'organisation du Marathon des écoliers (résultat buvette et sponsoring).

132.02 Service médical

Remarque : des discussions sont en cours allant vers un transfert de ce service au sein de l'éorén qui devra assumer les prestations de « santé scolaire » selon le récent arrêté cantonal. Au vu de ses tâches, ceci fera tout à fait sens aux yeux des commissaires.

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Taux de travail de l'infirmière cheffe passé de 60 à 70% suite au départ en retraite du médecin scolaire en automne 2015 déjà, mais non intégré au budget 2016.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Le passage à MCH2 a demandé une « traduction » des anciens comptes dans les nouvelles natures comptables. Pour le service médical (SME), les charges liées aux locaux sont désormais imputées en interne

(39000.00) et non plus dans sous nature 31 (eau, gaz, électricité). Les charges ont principalement porté sur du matériel médical et non des prestations de services, comme budgété. On constatera une économie importante sur les honoraires de médecins, travaillant aujourd'hui sur mandat, sans aucune perte dans la qualité des prestations.

42 Taxes

Comme les charges, la répartition par nature des recettes entraînent quelques distorsions par rapport au budget.

42400.00 Prestations de services pour tiers

Il s'agit des recettes liées aux contrôles audiométriques pratiqués dans les différentes communes partenaires (20'563.60 francs), aux vaccinations effectuées (3'763 francs) ou encore aux cours de formation organisés par le service et ouverts à un public externe (1'000 francs)

46 Revenus de transferts

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Il s'agit d'une part des prestations du SME facturées à Corcelles-Cormondrèche et Peseux, selon un mandat de prestations (31'492 francs) et d'autre part des prestations du SME facturées à l'éorén pour la prise en charge des élèves de 8 à 11^{ème} année des centres du Mail, des Terreaux et de la Côte (229'910 francs).

A noter que le départ en retraite de l'une de nos collaboratrices spécialisées dans le suivi des stages ne nous a plus permis de maintenir notre mandat de formation auprès de la HE-Arc. Ce dernier était rémunéré (6'500 francs en 2015).

14. Mobilité

146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

146.01 Mobilité

30 Charges du personnel

La réorganisation du service améliorant les prestations à la clientèle et une meilleure répartition des tâches a été finalisée et porte ses fruits.

Dès 2016, l'équipe est à nouveau au complet, ce qui n'était pas le cas en 2015 en raison de deux départs non repourvus immédiatement. Le budget 2016 est respecté.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit du coût d'achat des cartes journalières CFF et navigation revendues à la population ou utilisées par les collaborateurs.

31300.04 Cotisations

Cotisations aux associations suivantes : Conférence des Villes pour la Mobilité (4'000 francs), Fédération du TransJuralpin (1'000 francs), OuestRail (250 francs) Forum vélostation (275 francs), Rue de l'Avenir (30 francs).

33 Amortissements du patrimoine administratif

33004.00 Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

Amortissements des investissements dans le cadre de la Cité de l'énergie pour les actions « transports » (9'000 francs) et dans le cadre des projets d'agglomération pour le réaménagement de l'espace public dans le secteur CSEM-EPFL-IMT (43'000 francs).

33009.00 Amort. planif., autres immo. corporelles PA

Amortissements de nos participations dans les Transports publics neuchâtelois (TransN) (17'500 francs) et la Société de Navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (SNLNM) (10'600 francs).

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

Part au pot commun des transports (voir détail dans rapport de gestion). La part à la charge de la Ville a passé de 34.3% à 37.6% suite à la décision de la Chaux-de-Fonds de renoncer aux trolleybus. Cet impact sur le calcul de la qualité de la desserte, facteur principal de la répartition entre les communes, entraîne un surcoût pour la VDN de plus de 800'000 francs. L'augmentation de la pondération des habitants de 25%

à 30% (2017) puis à 40% (2018) devrait par la suite contribuer à compenser partiellement les effets négatifs de l'année 2016.

En complément des explications dans le rapport du conseil communal, pages 236-238, la sous-commission a mis au point un tableau de comparaison des situations 2015 et 2016 dans un effort de présenter encore mieux les changements qui ont mené à une augmentation de 1.785 millions de francs de la participation de la VDN au pot commun des transports publics :

	Comptes 2015	Comptes 2016	Evolution 2016/2015
Entreprises Concessionnaires de Transports RPT	CHF 25'040'000		
Entreprises Concessionnaires de Transport non RPT	CHF 30'197'000		
Total Entreprises Concessionnaires de Transport ECT	CHF 55'237'000	CHF 54'226'000	-1.80%
Fonds Infrastructures Ferroviaires FIF		CHF 10'673'000	
Total ECT+FIF	CHF 55'237'000	CHF 64'899'000	17.50%
Part canton RPT (46% de ECT RPT)	CHF 11'519'000		
Solde à partager entre canton et communes	CHF 43'719'000	CHF 64'899'000	
Part canton solde (2015: 50%, 2016: 60%)	CHF 21'859'000	CHF 38'939'000	
Solde communes	CHF 21'859'000	CHF 25'960'000	18.80%
Fonds aide aux communes (FAC)		CHF 1'300'000	
Solde communes après FAC	CHF 21'859'000	CHF 24'660'000	12.80%
Neuchâtel	CHF 7'491'000	CHF 9'277'000	23.80%
La Chaux-de-Fonds	CHF 5'996'000	CHF 5'036'000	-16.00%
Le Locle	CHF 1'145'000	CHF 1'353'000	18.10%
Toutes les autres communes du canton	CHF 7'227'000	CHF 8'994'000	24.50%

Les effets suivants contribuent donc à l'augmentation finale de +1'785 millions de francs :

- 2016 est la première année du Fonds des Infrastructures Ferroviaires FIF : ceci représente une augmentation générale de la facture totale des transports (communes et canton) de +17.5% par rapport à 2015
- Avec la révision de la LTP, les facteurs et la manière de distribution entre les communes et le canton ont été changés, finalement en défaveur des communes : la hausse pour les communes est de +18.8% entre 2015 et 2016, donc sur-proportionnelle par rapport à la hausse des coûts totaux.

- Pour adoucir cette pilule pour les communes, le canton a libéré un montant de 1.3 millions de francs du Fonds de l'Aide aux Communes (FAC). Cette opération ne sera pas répétée en 2017. Ainsi, l'augmentation pour les communes est ramenée à +12.8% en 2016.
- Comme dernier et très important élément intervient l'abandon du trolleybus à La Chaux-de-Fonds: avec ce changement, la qualité calculée de desserte de la Chaux-de-Fonds est drastiquement réduite, ce qui fait inversement augmenter la part de qualité de desserte pour toutes les autres communes, sans qu'il y ait un quelconque changement de desserte. Il résulte de cet effet une diminution globale de -16% pour la Chaux-de-Fonds, et une augmentation de 23.8% pour la ville de Neuchâtel, et même de +24.5% pour toutes les autres communes hors des trois villes.

Le rapport du conseil communal mentionne à plusieurs reprises le changement de la clé de répartition dans le pot commun entre qualité de desserte (75%) et nombre d'habitants (25%). Ce facteur n'a pas changé entre 2015 et 2016, mais changera pour 2017 (70%/30%) et pour 2018 (60%/40%).

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Lignes 121 (Place Pury-Piscines) (105'620 francs), lignes littoral ouest (54'933 francs) et Noctam'run (25'382 francs).

36350.00 Subvention aux entreprises privées

Soutien à la Fête des Vendanges (50'000 francs) et Festi'Neuch (2'160 francs).

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Soutien à DEFI VELO pour l'encouragement du vélo chez les jeunes.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subvention abonnements adultes (577'844 francs) et AboAdo (420'331 francs).

36600.00 Amort. planif., subv. d'investissements

Il s'agit de l'amortissement de notre participation dans la nouvelle unité de la SNLNM.

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Il s'agit principalement du montant facturé par le Contrôle des habitants pour la distribution au guichet des subventions de transports publics (Adultes et AboAdo) ainsi que pour la ventes des cartes journalières CFF et navigation.

39400.00 Intérêts et charges financières théoriques

Intérêts liés aux amortissements du chapitre 33, ci-dessus.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Il s'agit des recettes de la vente des cartes journalières CFF et navigation.

42600.00 Remboursement de tiers

Remboursement par l'éorén des subventions octroyées à des jeunes dont l'abonnement aurait dû être pris en charge par l'école (7'393 francs) et remboursement TVA (37'009 francs) dû au changement de taux (rétrocession 2014-2015).

48 Revenus extraordinaires

48500.00 Prélèv. extrao. s/fonds et financements spéciaux

Prélèvement au fonds d'accessibilité pour le financement de l'AboAdo durant la phase de test de l'action.

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de services

Il s'agit du montant facturé aux autres services pour l'utilisation de cartes journalières CFF dans un cadre professionnel.

146.02 Fun'ambule

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit des frais d'entretien courant de l'installation (petites interventions). Ces derniers sont facturés de manière forfaitaire à TransN sous la nature 42600.00.

31510.02 Entretiens de véhicule

Contrat de maintenance annuel du véhicule et de l'installation

31590.00 Entretien d'autres biens meubles

La grande révision qui a eu lieu en 2016 et le changement d'un vérin ont coûté 242'837 francs. Nous avons provisionné un montant de 151'432 francs pour cette opération. Le solde à charge pour l'année 2016 s'est donc monté à 73'416 francs.

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Il s'agit des locations facturées à TransN pour l'utilisation du dispositif. Un montant de 100'000 francs (+TVA) par trimestre est facturé. Cependant l'arrêt prolongé de l'installation a entraîné, conformément au contrat qui nous lie, à une baisse du loyer concerné.

146.03 Développement durable

L'augmentation des charges, principalement due à l'extension du réseau NeuchâtelRoule ! est compensée par des recettes supplémentaires.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Il s'agit des charges liées aux activités du service, principalement Neuchâtelroule !, qui a vu son volume d'affaires et ses investissements augmenter significativement en 2016 avec l'extension du réseau à l'ensemble du Littoral. Pour autant, ces charges supplémentaires sont compensées par des recettes.

Les charges de ce chapitre comprennent également les charges de mobilité professionnelle, l'organisation du Printemps de la Mobilité, les frais de signalisation et d'infrastructures cyclistes ou encore les actions liées à la mise en place de l'Agenda 21.

(Le détail de certains postes se trouve dans les commentaires).

33 Amortissements du patrimoine administratif

33006.00 Amort. planif., biens meubles PA du cpte général

Il s'agit de l'amortissement de l'investissement de la vélostation de la Place Blaise-Cendrars (Gare).

33009.00 Amort. planif., autres immo. corporelles PA

Amortissement de la flotte de vélo en libre service.

36 Charges de transferts

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Rétrocession de la part de sponsoring Neuchâtelroule ! revenant à la Chaux-de-Fonds et au Locle.

36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Festival du Film Vert (1'000 francs), Purlac (825 francs), Fédération des Etudiants Neuchâtelois (FEN) (500 francs).

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subvention pour l'achat d'un scooter électrique (1 demande).

Certains commissaires trouvent ce résultat décevant et estiment qu'une révision des objectifs et des démarches de la promotion de la mobilité

électrique légère, particulièrement adaptée à la topographie de la Ville, devrait être menée.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Recettes des contrats d'exploitation des stations Neuchâtelroule !

42500.00 Ventes

Ventes Neuchâtelroule ! (162'283 francs) et vélostation (7'155 francs).

42600.00 Remboursement de tiers

Remboursement d'une assurance d'un vélo endommagé par accident.

43 Revenus divers

43900.00 Autres revenus

Recettes liées au sponsoring Neuchâtelroule !

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de services

Sponsoring Neuchâtelroule ! par le service du délégué à l'énergie. (écriture interne).

Liste des acronymes

LAE : Loi sur l'accueil extrafamilial

LTP : Loi sur les transports publics

MCH2 : Modèle comptable harmonisé 2

OES : Office de l'Enseignement Spécialisé

PA : patrimoine administratif

PF : patrimoine financier

SAE : Service de l'Accueil de l'Enfance

Sbâtlo : Service du bâtiment et du logement

SME : Service médical des écoles

SNLNM : Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

VDN : Ville de Neuchâtel

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Charlotte Opal, MM. Jean-Charles Authier (rapporteur) et Antoine de Montmollin s'est réunie le 26 avril 2017 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2016. Ont également participé à cette séance Mme Laure Rotzetter, chargée de projets ; MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Olivier Lavanchy, responsable des caves ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; MM. Jan Boni, ingénieur forestier ; Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement ; Jean-Marc Boerlin, délégué au centre-ville et Marco Paolini, chef du Service de l'économie°;.

04. Economie

108 Service de l'économie, délégué(e) au centre-ville

108.00 Economie

36 Charges de transfert

3635000 Subventions aux entreprises privées

Soutien à des manifestations, notamment :

- Salon de l'immobilier (5'000 francs)
- NIFFF, contribution promotion centre-ville (5'500 francs)
- FSRM, Micro 16 (5'000 francs)
- Innobrigde, Smart city day (5'000 francs)

Pour information, une communication concernant des indicateurs sur l'activité économique du centre-ville sera faite d'ici à fin mai.

08. Urbanisme

Acronymes :

PA : projet d'agglomération

MEP : Mandat d'étude parallèle

118 Développement urbanistique

118.00 Développement urbanistique

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Un poste d'urbaniste a été vacant pendant un mois et repourvu par une personne plus jeune, donc avec moins d'échelons, ce qui représente un coût moins élevé. Le poste de comptable (0.2 EPT) n'a pas été repourvu dès le 1^{er} mai 2016.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Le résultat est en dessous du budget de 19'000 francs. Les principales prestations sont les suivantes : la démarche participative Centre et Gare (95'656 francs), urbaine.ch (23'143 francs), mandat à l'IDHEAP pour Nature en ville (22'877 francs), mandat Bauart conjoint Ville-CFF pour Transeurope 2 (bâtiment au nord de l'OFS) (22'896 francs), plan de quartier Monruz Sud (80'163 francs). Un transitoire de 120'000 francs a été crédité concernant des prestations Centre et Gare et Nature en ville de 2015.

Projet d'agglomération 3^{ème} génération (PA3) : un rapport de demande de crédit d'étude sera présenté fin 2017- début 2018.

Il convient de noter que le tableau distribué aux commissaires par le directeur des finances porte sur l'ensemble des comptes 31300.01 (Prestations de services de tiers), mais pas sur les 31320.00 (Honoraires de conseillers externes et experts).

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Facturation des prestations de l'architecte-urbaniste communal comme membre de la commission d'experts du Mandat d'étude parallèle pour la valorisation du périmètre de la Poste à Delémont : non budgétisées, elles seront facturées en 2017. Le mandat s'est terminé fin avril.

119.00 Service des bâtiments et du logement

Remarques

Il y a encore des erreurs de ventilation de charges et recettes entre les budgets et les comptes suite à l'implantation de MCH2, dont les corrections ont débuté avec le budget 2017.

La liste des bâtiments gérés par le service des bâtiments et du logement a été distribuée aux membres de la Commission financière.

119.01 Gérance des bâtiments

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

31340.01 Primes d'assurances biens-fonds

A l'élaboration du budget 2016, l'ensemble des primes d'assurance (auto-assurance et ECAP) n'ont pas été ventilées correctement. Une partie de ces dernières ont été comptabilisées au 31990.00 Autres charges. Si la répartition au budget est fautive, celle des comptes est juste. Globalement l'équilibre entre les comptes 31340.01 et 31990.00 et les budgets, présente un différentiel de 160'000 francs. Cette différence est liée à une surestimation des budgets. Une répartition conforme à la réalité sera atteinte lors de l'exercice 2017.

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages, biens-fonds PF

Il est relevé que le contentieux est de 80'737 francs et de 62'642 francs pour les commerciaux.

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA

La différence par rapport au budget s'explique en partie par une rentrée de loyer différée, le montant apparaîtra sur 2017.

46 Revenus de transfert

46300.00 Subventions de la Confédération

Il y a eu une erreur au budget. Des subventions aux personnes ont été comptabilisées dans ce compte, qui ne concerne que les bâtiments.

49 Imputations internes

49300.00 Approv. en matériel et en marchandises

La différence s'explique par des loyers contestés par les services.

119.02 Bâtiments

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Le poste de dessinateur en bâtiment (+ 0.8 EPT) a pas été oublié dans le budget 2016. Ce nouveau besoin a été repourvu depuis juin et explique globalement cet excédent.

Quant au crédit supplémentaire mentionné en page 37, l'assistant de projet a été engagé pour pallier l'absence de la secrétaire de service et du gérant des bâtiments.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Des heures de travail n'ont pas été facturées, elles le seront sur 2017. L'intention est de mettre en valeur l'implication du service notamment dans le cadre d'investissement permettant l'octroi de subventions (fédérales ou/et cantonales).

119.03 Concierges

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La maladie de longue durée d'un concierge d'école a conduit à une augmentation d'EPT pour compenser la diminution de son taux d'activité. Cette situation engendre en retour des recettes en indemnités journalières.

Il a aussi été procédé à une valorisation en EPT des 50'000 francs nécessaires à l'engagement d'auxiliaires durant les vacances scolaires (+1.13).

44 Revenus financiers

44710.00 Paiements pour appartements de service PA

Ce poste correspond aux retenues pour l'appartement des concierges résidents. Ce montant permet de subventionner un appartement pour un concierge qui réside à l'extérieur. La déviation est due à une erreur au budget (précédemment ce montant se trouvait, sous le même poste, en entité de gestion 119.01).

120 Service des permis de construire et aménagement urbain

120.01 Espaces publics et aménagement urbain

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

0,1 EPT d'architecte engagé pour le suivi de la démarche participative Centre et Gare (limité à 2016).

Engagement d'un architecte (0,8 EPT) et d'un dessinateur (0,8 EPT) en CDD (remplacement de 2 collaboratrices en congé maternité et, sur 3 mois, en arrêt-maladie pour l'une d'elle). Les contraintes liées au suivi des projets ont imposé des durées d'engagement supérieures à celles des absences (19 mois vs 16mois).

30109.00 Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation

Les remboursements ne couvrent pas le montant du salaire et seront en partie versés sur la période suivante.

120.02 Permis de construire

Le nombre de dossiers traités est stable mais la charge de travail est lourde en raison de l'augmentation des procédures d'oppositions, phénomène résultant de la densification du territoire et de ses effets sur le voisinage et le droit des tiers.

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

30 Revenus

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Le poste de civiliste n'a pas été budgété, il s'agit d'un oubli.

09. Environnement

122 Caves de la Ville

122.00 Caves de la Ville

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

L'ancien chef est parti au 31 décembre 2015. Son remplacement a été effectué par un mandat d'intérim du 1^{er} janvier au 31 août. Dès septembre, le nouveau responsable des Caves a été engagé à 60%.

Le taux d'activité de la secrétaire a augmenté de 40 % à 60 % pour décharger le caviste.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le nouveau mandat de tâcheronnage (Association Lavanchy-Gerber-Burgat) a permis de réaliser d'appréciables économies.

42 Taxes

42500.00 Ventes

Les ventes n'ont de loin pas atteint les résultats budgétés. Les caves ont perdu des clients, entre autres suite à l'épisode de la grêle, mais aussi de par une baisse sensible de qualité concernant en particulier le pinot noir ainsi que le chardonnay 2014. Dès 2015, la qualité a pu être retrouvée mais il faudra du temps pour convaincre la clientèle. L'expérience reconnue du nouveau responsable des caves est bienvenue pour relever ce défi. Des projets sont en cours pour regagner la clientèle, dont la mise en vente de la cuvée de la charte 1214, un partenariat avec Festi'Neuch et un nouveau site internet. Un accent particulier est également mis sur la qualité de l'accueil de la clientèle aux Caves et les relations avec les restaurateurs.

42600.00 Remboursement

Le remboursement fait suite aux dégâts causés sur les vignes par le produit Moon de la maison Bayer, qui a entraîné une diminution de la production.

43 Revenus divers

43200.00 Variations de stocks, produits semi-finis et finis

Le faible volume de ventes mentionné plus haut a entraîné une significative augmentation du stock ces deux dernières années. De 2015 à 2016, ce sont 486'000 francs qui ont été portés à la valeur du stock. Mis en regard des ventes qui ont atteint quelques 760'000 francs sur la même période, ce point préoccupe particulièrement les commissaires. Il est répondu que la stratégie mise en place durant l'année 2016 est de nature à résoudre cette situation.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

44 Revenus financiers

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Lors de l'établissement des budgets, il est difficile d'avoir une projection très précise des revenus financiers des loyers et fermages, car certaines redevances sont calculées soit selon le chiffre d'affaires, soit selon la part au bénéficiaire, soit selon le mètre de l'exploitation (par exemple la Carrière de La Cernia, plus elle prélève de m³, plus la redevance est élevée). Les revenus financiers budgétés sont les mêmes pour les derniers exercices comptables, mais les recettes varient. Il est demandé d'être au plus juste possible pour MCH2 et ne pas s'attacher à une règle comptable. Le changement du logiciel comptable, prévu pour cette année, améliorera la précision, en diminuant la part variable (passage de SAI à Abalmmo). Pour rappel, il existe trois types de loyers : les baux à loyers fixes, payables d'avance, les redevances fixes et variables et les fermages facturés à terme échu, en principe à fin octobre ou fin avril, qu'il faut adapter au prorata sur l'exercice comptable.

49 Imputations internes

49200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation. Ils comprennent le loyer de la Rouvraie, les loyers des locaux occupés par la voirie et le Service des parcs et promenades aux Tunnels 49 ainsi que les frais pour l'utilisation des places de parc du CEG aux Cadolles.

Le patrimoine du Service est composé essentiellement de domaines agricoles (15 domaines), de petits locatifs en dehors du territoire communal (Chaumont), de jardins potagers, de 18 parkings, des entrepôts et des terrains (sans vocation commerciale).

42600.00 Compte transitoire: 73'000 francs. Ce compte est utilisé pour que les redevances perçues d'avance soient mises sur l'exercice comptable y relatif (par exemple les redevances des droits de superficie, les contributions viticoles, etc.)

34304.00 Travaux de gros entretien, bâtiments du PF: Diminution des charges liées à l'entretien du patrimoine financier de plus de 25'000 francs (report de travaux budgétés sur l'exercice annuel 2016 mais qui ont dû, pour des raisons de météo, être reportés en 2017). En effet, une grande partie des domaines se situent en altitude, rendant impossible certains travaux dès fin octobre).

124 Forêts

124.00 Forêts

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31010.01 Matériel d'exploitation et fourniture

Des achats de bois à d'autres fournisseurs pour alimenter le chauffage du Mail ont été prévus mais pas utilisés car le programme des travaux sur la chaudière à bois fixés par Viteos a été décalé sur 2017.

31300.01 Prestation de service de tiers

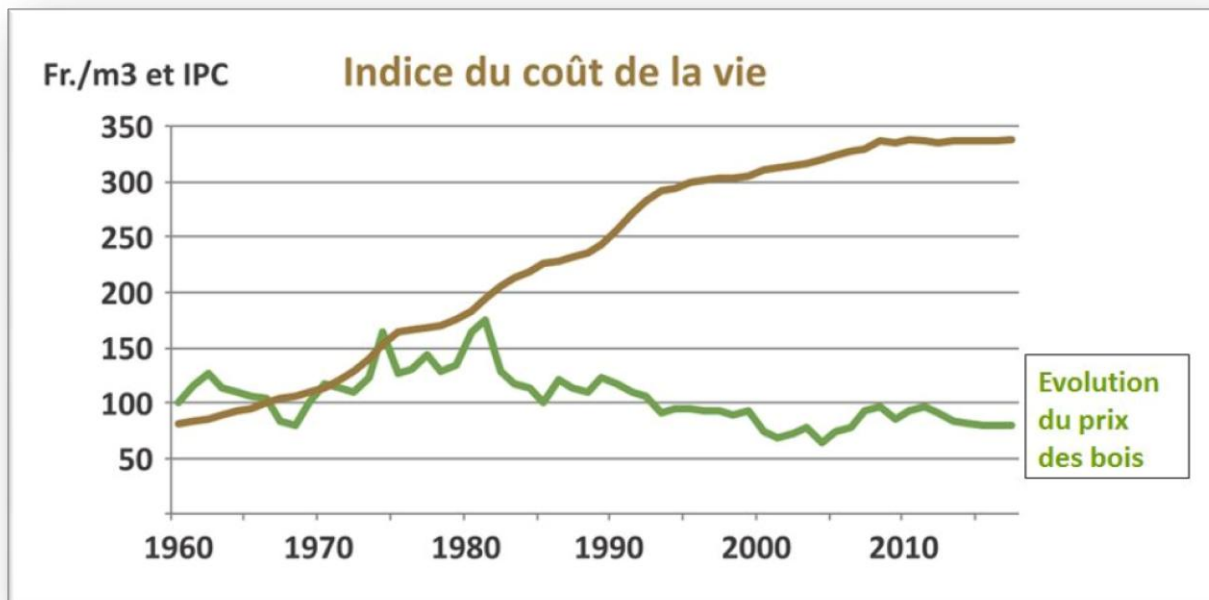
Amélioration de 285'242.65 francs en lien avec l'alimentation en bois du chauffage du Mail, suite à une planification, un peu optimiste, de Viteos. La nouvelle chaudière à bois plus puissante n'est entrée en fonction qu'en 2017 ce qui a eu pour conséquence un volume de bois transporté et décheté par une entreprise privée plus faible.

Etant à jour dans l'entretien des forêts et comme le prix du bois est actuellement faible, les exploitations ont été maintenues à un niveau relativement faible. Peu d'entreprises externes pour appuyer le travail des équipes forestières de la Ville ont donc été nécessaires.

Les dépenses non réalisées (transport et déchetage de bois de chauffage, exploitations) sont liées aux diminutions de recettes sur le compte 42500.00 Ventes.

42 Taxes

42500.00 Ventes



Le prix du bois reste à des prix très bas. Comme on le voit ci-dessus, il est resté stable en chiffres absolus depuis les années 60, alors que le coût de la vie augmentait dans la même période d'un facteur 3,5.

125.00 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Il n'y a pas de partie financière, car les charges sont réparties dans d'autres comptes, à l'exception du salaire du délégué à l'environnement.

Principaux investissements bruts prévus au budget 2016 et non ou partiellement réalisés, page 10

Les montants indiqués sont les budgets et les dépenses, il n'y a pas de niveau d'avancement. Les tableaux sont séparés entre les pages 514 et suivantes puis les pages 525 et suivantes, ce qui rend leur lecture fastidieuse.

30837 Restauration et mise en valeur de la Collégiale 2 (31.03.2014)

Des études ont pris plus de temps, ce qui a entraîné un décalage, 2016 a surtout été une année de préparation.

37508 et 30804 Crédit pour la rénovation complète et l'agrandissement de l'école du Crêt-du-Chêne (06.02.2012)

Les travaux sont terminés, le budget respecté.

Réaménagement Place du Port, Place Alexis-Marie-Piaget, Port (étude de projet)

En attente de décisions à valider.

Projets d'agglomération 2^{ème} génération

Ce crédit est à la mobilité et n'a pas été sollicité l'année passée.

Crédits complémentaires, compte d'investissement, page 39

40073 Assainissement du terrain des anciennes serres de la Ville, à Vieux-Châtel : enlèvement des plantes envahissantes

40069 Analyse de la pollution des sols liée au projet « Gouttes-d'Or » : il s'agit du terrain sur lequel sont prévus un certain nombre de grands projets d'aménagement (bâtiments d'habitation, parc « nature en ville »). L'analyse effectuée permettra de définir les modes et les coûts d'assainissement.

Demandes complémentaires

Villa Lardy : il y a un locataire et la salle du rez-de-chaussée est louée par la Chancellerie. Le rendement net est de 3.8% et la valeur au bilan de 910'000 francs.

Espace 032 : une évaluation a été faite par Wuest et partner, le loyer avec rendement est de 3.62%, dont 1% pour l'entretien et 1.86% pour le taux d'intérêt moyen de la dette de la ville, cela représente donc 0.76% de gain.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Sécurité, Infrastructures et Energies,
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jonathan Gretillat (rapporteur), Jules Aubert et Nicolas de Pury s'est réunie le 26 avril 2017 pour l'examen des comptes 2016, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

07. Infrastructures et Energies

Remarques générales

La situation est globalement positive au niveau des comptes, puisque dans la section Infrastructures, on relève une amélioration par rapport au budget de l'ordre de 1,25 million de francs.

113 Service administratif infrastructures et énergies

113.02 Eaux

Le directeur financier de Viteos présente aux commissaires les principales activités administratives de Viteos pour la Ville s'agissant du mandat eau : gestion des compteurs, relevés, facturation puis transfert des comptes à la Ville (trimestriellement). Un « manuel d'exploitation » est en cours de réalisation par Viteos pour décrire le cahier des charges de Viteos dans le cadre du mandat eau.

A relever que les pertes du réseau d'eau (y compris fontaines publiques) s'établissent aux alentours de 10%-15% sur le territoire communal, ce qui est considéré comme une démonstration que le réseau est globalement en bon état.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le coût du mandat eau de Viteos est en baisse par rapport aux années précédentes, principalement à cause du passage au régime MCH2 pour la Ville (qui n'est pas le régime comptable de Viteos). En effet, cela empêchait à Viteos d'avoir une vision globale des coûts engagés, si bien que les interventions d'exploitation ont été limitées pour s'assurer que le budget soit bien tenu. Par ailleurs, certaines mesures ont dû être repoussées, dès lors que les crédits d'investissements ont été votés tard dans l'année. Cela explique le budget 2017 porté à 5 millions de francs, qui est la moyenne à laquelle il faut s'attendre pour ces prochaines années.

35100.00 Attrib. aux financements spéc. capital propre

Selon les prévisions, qui restent à confirmer, la réserve va augmenter à court terme, puis descendre proche de zéro. Cette façon de procéder, permet d'absorber l'investissement de la centrale de Champ-Bougin ainsi que de garder le prix de l'eau stable sur les 13 ans à venir.

42500.00 Ventes

Les ventes d'eau prévues sont stables, et s'équilibrent, malgré une légère tendance à la baisse, à un montant d'environ 8,5 millions de francs.

Investissements :

Encore peu de travaux ont été réalisés à Champ-Bougin, à l'exception de quelques prestations d'ingénierie et de démontage. Les subventions cantonales (part de 40%) seront versées annuellement en fonction des dépenses effectives annuelles (cf. p. 252 du Rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2016).

Les commissaires s'interrogent sur l'état d'avancement des études et réalisations s'agissant du processus de traitement des micropolluants, en amont (eau potable) et en aval (eaux usées). Le Conseil communal reviendra ultérieurement devant le Conseil général à ce sujet.

113.03 Eclairage public

On relève une encourageante baisse de 5% de la consommation électrique en 2016 pour l'éclairage public sur le territoire communal, ce qui démontre les efforts continus entrepris par la Ville en matière

d'efficacité énergétique (diminution de 41% en 6 ans !). A l'heure actuelle, il ne reste plus que 9% de lampes au mercure, le reste étant désormais en LED. A noter que les infrastructures d'éclairage public appartiennent à Viteos.

114 Service technique

114.00 Bureau technique

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

L'augmentation de 26'155 francs par rapport au budget est en lien avec des mandats imprévus (études de correction de plans d'alignement) et d'une demande particulière d'étude sur la circulation à la place Blaise-Cendrars en collaboration avec l'Etat et TransN. Une autre étude non budgétée a également été mandatée de par la détérioration rapide de la passerelle du Nid-du-Crô.

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

Passablement d'économies ont été réalisées sur les charges de BSM, notamment sur les carburants (grâce à l'optimisation des tournées, des nouveaux véhicules, etc.).

Les absences de longue durée sont en voie de résorption, mais cela explique néanmoins en partie toujours la baisse de 314'309 francs des charges salariales par rapport au budget (environ 4 EPT sur l'année). Une autre part s'explique par le remplacement repoussé de postes à repourvoir.

31300.01 Prestations de services de tiers

Le montant est en hausse par rapport au budget mais correspond grosso modo aux comptes 2015. A noter notamment le montant de 200'071 francs de mandat à Vadec SA pour le traitement des déchets urbains non soumis à la taxe (balayage, corbeilles publiques, ...).

115.02 Déchets ménage

Pour rappel : à cause du « déficit fossile » notamment (à hauteur d'environ 600'000 francs), la réserve était négative au moment de

l'entrée en vigueur de la taxe au sac en 2012. A partir de 2019, il est probable de pouvoir diminuer la taxe de base, une fois que la réserve négative aura été amortie.

Un problème est relevé : il faudrait pouvoir alimenter la réserve pour lisser sur plusieurs exercices la taxe de base, mais aujourd'hui la législation cantonale ne le permet pas. L'alternative serait de réduire la part d'impôts couvrant l'élimination des déchets (actuellement à 30%, par exemple en réduisant à 20-25%), et d'amortir sur une plus longue durée la réserve négative.

Les commissaires tiennent également à savoir où en sont les démarches judiciaires s'agissant de l' « affaire Vadec ». La procédure est en cours, mais les perspectives de récupérer les montants perdus ne sont pas optimistes. Un commissaire s'interroge sur l'opportunité que le Conseil communal examine pour la Ville, en tant qu'actionnaire, une action en responsabilité à l'égard des organes de la société Vadec SA, dans l'éventualité d'une potentielle défaillance de ceux-ci.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La diminution de 222'325 francs par rapport au budget est liée au fait de plusieurs postes vacants à repourvoir, des maladies de longue durée ainsi que des réductions temporaires de taux d'activité

117 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)

117.00 STEP

31200.02 Electricité

L'augmentation de 147'286 francs par rapport au budget est encore et toujours liée au retard pris par le recours contre l'attribution du marché public sur les installations de couplage chaleur-force (désormais réglé, la Ville ayant gagné la procédure judiciaire). La STEP pourra désormais produire deux fois plus que ses besoins dans le courant du deuxième semestre et revendre le surplus d'électricité et de chaleur à Viteos.

Investissements :

Les investissements mentionnés en page 10 du Rapport du Conseil communal sur la gestion et les comptes 2016, et non réalisés durant l'exercice écoulé, s'expliquent par des retards pris dans le début des travaux. Désormais, les permis de construire ont été délivrés et les investissements devraient être réalisés durant l'année 2017. Seul un crédit d'étude a été abandonné, les autres investissements non encore réalisés étant donc simplement repoussés.

10. Sécurité

128 Cimetière**128.00 Cimetière**Investissements :

Le rapport voté en 2014 avec un montant d'investissements à hauteur de 3 millions de francs ne prenait pas en compte l'ensemble du site, espace paysager compris, ni la problématique du bâtiment administratif, rempli d'amiante et déplorable pour le personnel qui y travaille. Le bâtiment à construire ne tient d'ailleurs aucunement compte des efforts et de l'exemplarité dont la Ville doit faire preuve en matière énergétique notamment. Dès lors, le projet est désormais repris de fond en comble. Le Conseil communal envisage de présenter prochainement un nouveau rapport au Conseil général, qui englobe toute la partie du cimetière du nord au sud, pour en faire un vrai projet de société, et pour faire évoluer en parc public et lieu de vie cet endroit. Par ailleurs, le nouveau rapport devra également introduire l'aspect supplémentaire des outils de travail, notamment au niveau de la crémation, qui faisaient défaut dans le précédent rapport adopté par le Conseil général.

127 Sécurité urbaine**127.02 Accueil et coordination**

31300.01 Prestations services de tiers

Le montant de 295'384 francs inscrit à cette rubrique concerne les commandements de payer notifiés par une entreprise de sécurité, et se retrouvent en recettes (avec bénéfice) à la rubrique 42400.02, pour un montant de 522'898 francs.

La Ville est en effet chargée, conformément à la législation cantonale, de notifier aux débiteurs résidant sur le territoire communal les actes de poursuites que l'Office des poursuites n'est pas parvenu à faire notifier. Au vu de l'augmentation significative du nombre de cas à traiter (9'500 en 2016), la décision a été prise en 2014 de sous-traiter cette mission à une entreprise de sécurité, actuellement MD Sécurité. Auparavant, la mission était assurée par les agents de la Police locale.

Pour chaque commandement de payer à notifier, l'Office des poursuites rétribue la commune à raison de 53 francs (montant net). Une facture mensuelle leur est transmise à cet effet (compte 42400.02 de l'entité de gestion 127.02). Quant aux prestations de l'entreprise de sécurité, elles sont facturées mensuellement à la Sécurité urbaine à raison de 28 francs (+ TVA) par commandement de payer (compte 31300.01 de l'entité de gestion 127.02).

127.05 Stationnement

42700.00 Amendes

Le montant en hausse en 2016 s'explique de par le changement de système de rétrocession du produit des amendes de stationnement par l'Etat à la Ville, à cheval sur deux années. Il sera réduit d'autant en 2017.

127.06 Voie publique

31300.01 Prestations de service de tiers

Pour rappel, l'affichage sur le domaine public et privé communal est régi au travers d'une convention avec la Société Générale d'Affichage (SGA), valable depuis 2001. Celle-ci prévoit que :

- La SGA se charge de l'affichage et de l'entretien des panneaux officiels ;
- Sur demande, la SGA se charge des campagnes de prévention et d'information ponctuelles demandées par la Commune.

Ces prestations sont par exemple la pose d'affiches de prévention, d'affiches pour les élections ou d'affichage culturel et pour des manifestations organisées par la commune. Afin de répondre aux exigences de la TVA, les prestations sont facturées annuellement par la SGA à la Sécurité urbaine. Cette dernière n'étant pas soumise à la TVA, une note de crédit équivalente (hors TVA) est établie simultanément par la SGA. Seule la TVA est donc à charge de la Ville.

Avec MCH1, la facture SGA était imputée dans les comptes de charges et la note de crédit dans les comptes de recettes. Selon les règles MCH2, la note de crédit doit être imputée en diminution de la facture sur le compte de charges (31300.01 de l'entité de gestion 127.06), raison pour laquelle il n'y a plus d'écritures imputées dans les comptes de recettes (42400.02 de l'entité de gestion 127.06).

Le montant dû annuellement à la SGA est calculé selon les prestations fournies par elle pour la pose d'affiches à la demande de la commune (actions de prévention, votations communales, manifestations, affichage culturel), l'entretien des panneaux d'affichage officiels, ainsi que pour les travaux de dépose et de remise en place des panneaux publicitaires pour libérer des surfaces durant la Fête des Vendanges.

41200.00 Revenus de concessions

Un montant de 109'036 francs correspond à la redevance annuelle par la SGA en fonction des surfaces publicitaires dont elle dispose sur le territoire communal. La SGA dispose sur le territoire d'environ 295 surfaces publicitaires de différents formats, soit une surface d'affichage d'environ 440 m². Leur nombre peut varier d'une année à l'autre, notamment en raison des chantiers qui empêchent l'utilisation de certains emplacements. La redevance annuelle est calculée conformément à l'article 5.1 de la convention, selon les différents formats, le montant étant indexé chaque année à l'IPC.

127.07 Ports

35100.00 Attrib aux financements spéc. capital propre

Le montant de 142'792 francs mis à la réserve vise à anticiper le paiement futur des charges d'amortissement et d'intérêts suite aux investissements qui seront réalisés au port de Serrière (vu que MCH2 interdit de recourir à la réserve pour financer un investissement).

129 Service d'incendie et de secours

129.00 Service d'incendie et de secours

Pour rappel, le Syndicat intercommunal regroupe 22 communes comportant ensemble 98'000 habitants, de Vaumarcus à La Neuveville. Les comptes 2016 sont l'occasion de relever un double problème : le passage au MCH2 et l'absence de budget du syndicat avant juin 2016, celui-ci ne fonctionnant alors pas encore de manière optimale (longue mise en place). D'où le fait que la Ville a dû établir son propre budget à « l'aveugle ».

Il faut également souligner la problématique désormais récurrente de la réforme du « 144 », et liée à la mutualisation des ambulances au niveau cantonal, qui empêche désormais qu'une même personne soit à la fois ambulancier et pompier. En effet, en 2015, tout le personnel du SIS était polyvalent. Ainsi, toutes les charges de personnel apparaissaient dans l'entité de gestion 129.01 Services généraux. En fin d'année, c'est par imputation interne que les charges de personnel étaient ventilées dans les différentes entités de gestion.

Lors de l'établissement du budget 2016, une majorité des collaborateurs étaient encore polyvalents et les nouveaux étaient soit pompiers, soit ambulanciers. Les charges de personnel prévues au budget apparaissent donc dans les entités de gestion (EG) suivantes :

Polyvalents : EG *Services généraux*

Sapeurs-pompiers : EG *Pompiers*

Ambulanciers : EG *Sanitaire*

Sauveteurs lac : EG *Lac*

Courant 2016, un certain nombre de collaborateurs, anciennement polyvalents, ont choisi entre le métier de sapeur-pompier et celui d'ambulancier. Dès lors, dans les comptes 2016, les charges de personnel les concernant sont directement imputées à l'EG correspondant à leur métier.

Bien que l'effectif total du service reste le même, ces mutations en cours d'année ont pour effet, sur les comptes, de :

- Diminuer les charges de personnel de l'EG *Services généraux* ;
- Augmenter les charges de personnel des EG *Pompiers*, EG *Sanitaire* et EG *Lac* ;
- Diminuer les reports internes relatifs aux charges de personnel.

Le tableau suivant démontre que ces modifications n'ont pas d'influence sur le résultat global du service et que la somme des charges de personnel est inférieure aux comptes par rapport au budget, de plus de 500'000 francs.

	Charges de personnel	
	Budget 2016	Comptes 2016
<i>Services généraux</i>	6'215'800.-	2'361'176.-
<i>Pompiers</i>	1'159'000.-	3'740'541.-
<i>Sanitaire</i>	2'087'200.-	2'827'987.-
<i>Lac</i>	20'500.-	8'039.-
Total CHF	9'482'500.-	8'937'743.-

L'effet de la réforme implique non seulement une réorganisation du métier de pompier, mais également qu'en cas de grosse intervention, le SIS dispose de deux fois moins de pompiers professionnels mobilisables.

Le système fait encore l'objet de passablement d'ajustements, et des modifications doivent encore intervenir au niveau cantonal.

129.02 Sanitaire

31810.00 Pertes sur créances effectives

Le montant de 250'000 francs représente environ 250 interventions d'ambulance qui, après poursuites, n'ont pas pu être acquittées par les patients concernés.

46120.00 Dédomm. des communes et synd. interco.

La loi de santé (LS) impose aux communes de mutualiser les excédents de charges des services d'ambulances neuchâtelois. La méthode choisie pour réaliser cette mutualisation n'était pas connue lors de l'élaboration du budget 2016 et il avait été prévu de mettre la part communale de la Ville de Neuchâtel, de 1'400'000 francs, à la charge de l'entité de gestion 149.01 SPS.

Entretemps, les transferts financiers se sont précisés et c'est l'entité de gestion 129.02 *Sanitaire* qui officie comme organe de facturation à toutes les communes du littoral et de versement pour combler les excédents de charges des services d'ambulances de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers.

Au final, cette nouvelle comptabilisation de la part communale améliore le résultat de l'entité de gestion 149.01 *SPS* de 1'400'000 francs et péjore le résultat de l'entité de gestion 129.02 *Sanitaire* de 1'400'000 francs.

Globalement, ce sont principalement les diminutions de charges de personnel (directes et par reports internes) et l'augmentation des recettes d'intervention d'ambulances qui permettent à l'entité de gestion 129.02 *Sanitaire* de présenter un excédent de charges de 1'208'802 francs au lieu de 2'145'000 francs (soit 745'100 francs + 1'400'000 francs).

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Hélène Silberstein-Dederix, de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, rapporteur, s'est réunie le 28 avril 2017 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner les comptes 2016. Ont également participé à cette séance les responsables des services concernés en présence : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), M. Patrice Neuenschwander (délégué culturel), M. Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mmes Chantal Lafontant-Vallotton, Antonia Nessi et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), Mme Celia Bueno et M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (chef du service des Sports) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme).

12. Culture

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

Un élément marquant dans la Ville de Neuchâtel, c'est le nombre élevé de galeries d'art (une quinzaine). Rien qu'en 2016, 3 nouvelles galeries ont ouvert (Griffon, Sémaphore, Espace Schilling). La politique culturelle et artistique ainsi que la situation géographique de Neuchâtel rendent la ville de plus en plus attrayante.

Une des subventions ponctuelles a été attribuée à l'Eglise Réformée Evangélique (page 305) pour une exposition à thématique culturelle sur la nuit dans les différentes religions; aucun prosélytisme dans cette subvention. Toute communauté religieuse peut déposer un projet pour autant qu'il satisfasse aux critères culturels établis par le Conseil communal. Nombre de concerts et autres événements dans des lieux cultuels (Collégiale, Eglise rouge,...) reçoivent un soutien de notre part.

Pour les subventions régulières, les diminutions du montant attribué ne sont pas le fruit du hasard. Pour ce qui est de la musique militaire, il ne

s'agit pas d'une réduction, mais à partir de 2016, le paiement du loyer s'est fait par une imputation interne et non plus via leur subvention. Concernant les cafés littéraires, il y a une collaboration avec l'Université de Neuchâtel qui en organise beaucoup auxquels la Ville a participé financièrement. Aucune subvention n'est due ad vitam aeternam. Il y a une certaine stabilité dans l'attribution des subventions régulières, mais un rapport d'activités et les comptes de l'année écoulée sont néanmoins toujours exigés avant versement du soutien.

133.02 Théâtre du Passage

Les chiffres donnés en page 310 sont ceux en lien avec le Syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel (SITRN) ; ce ne sont pas les chiffres du Théâtre du Passage lui-même. Le coût total pour la Ville est de 1'614'692.- francs ; les 28'772.- francs de « produits » correspondent à une baisse du déficit à charge des communes constatée aux comptes par rapport au budget et non à un « bénéfice ». Il s'agit d'une restitution d'argent payé en trop via les acomptes versés tout au long de l'année. Ces résultats témoignent d'une bonne maîtrise des charges et d'une belle réussite.

Certaines communes ont menacé de se retirer du SITRN, mais aucune ne l'a fait à ce jour, des solutions ayant toujours pu être trouvées. Mais ce principe de solidarité, s'il était remis en question ne serait-ce que par une seule commune, pourrait s'avérer vite problématique puisque les autres devraient payer la différence. Le SITRN pourrait devenir rapidement un colosse aux pieds d'argile.

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

134.01 Case à chocs

Les 25 ans de la Case à chocs ont été célébrés avec une programmation très intense de mi-septembre à fin octobre 2016. L'assemblée générale de l'Association de Coordination de la Case à chocs (ACDC) a eu lieu récemment et le rapport suivra très prochainement.

Au 1er juillet 2016 a eu lieu une mise en conformité des engagements (nouveau cahier des charges, adaptation des conditions de rémunération, augmentation de la dotation globale en personnel, nomination définitive pour les plus anciens collaborateurs).

En page 316, apparaissent de nouvelles données statistiques concernant la fréquentation, soit 32'349 spectateurs payants.

134.02 Bibliothèque Pestalozzi

La bibliothèque-ludothèque Pestalozzi a perdu la moitié de sa subvention de l'Etat dédiée au renouvellement du fonds de livres, soit 7'000.- francs. La Ville de Neuchâtel a donc compensé une partie en augmentant sa participation de 4'000.- francs.

Depuis septembre 2016, la bibliothèque s'est agrandie de 30 m² ; ainsi un espace spécifique dédié aux adolescents a pu être créé.

134.06 Actions jeunesse

La carte Avantage Jeunes verra le jour le 1er septembre 2017. Elle s'adresse aux moins de 30 ans et offre aux titulaires des réductions dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, des sorties et dans certaines boutiques sur l'ensemble du territoire concerné (BEJUNE et région Bourgogne – Franche-Comté). Déjà plus de 90 prestataires ont répondu favorablement pour Neuchâtel.

Le Conseil des jeunes n'a octroyé aucune subvention à des tiers (page 329) car il a organisé 2 grands événements et donc aucune subvention n'a été accordée.

134.07 Intégration sociale

Les locaux mis à disposition de l'association l'AMAR à la Coudre étant une solution provisoire, la Ville de Neuchâtel continue de travailler pour leur trouver une solution pérenne.

Remarque générale pour les musées

Année magnifique pour les musées avec globalement plus de 150'000 visiteurs. Les commissaires demandent qu'à l'avenir un tableau intégrant les chiffres de fréquentation – avec comparatif sur quelques années - soit systématiquement intégré au rapport général (cf. tableau en page 345).

136 Service de médiation culturelle**136.00 Médiation culturelle**

En 2016, le service a extrêmement bien travaillé. Les divers ateliers ont bien fonctionné, surtout ceux en lien avec l'exposition « Land'art » au Jardin botanique, « Abysses » au Muséum d'histoire naturelle et les cours HEP au Musée d'art et d'histoire. Les résultats sont d'autant plus étonnants que le Musée d'ethnographie était fermé.

La Nuit des musées a lieu chaque année depuis 6 ans. En 2016, pour la première fois un flyer spécifique aux animations pour les enfants a été distribué dans toutes les écoles du canton et cela a attiré de nombreux visiteurs. Cette action sera reconduite cette année.

137 Musée d'art et d'histoire**137.00 Musée d'art et d'histoire**

Année faste et très réjouissante en termes de fréquentation avec deux expositions sous le signe du patrimoine neuchâtelois « Neuchâtel avant-après » et « Maximilien de Meuron. A la croisée des mondes ».

138 Muséum d'histoire naturelle**138.00 Muséum d'histoire naturelle**

En 2016 a eu lieu l'exposition « Abysses », présentée de février à août ainsi que l'ouverture de l'exposition « Manger » en fin d'année. Très forte affluence qui se traduit par une augmentation de plus de 10'000 visiteurs.

L'augmentation des revenus de 246'982.- francs est liée à la forte affluence mais est également due à la location des expositions itinérantes « Sacrée science », « Mouches » et « Emotions ».

139 Musée d'ethnographie**139.00 Musée d'ethnographie**

L'année 2016 a été marquée par la fermeture du MEN pour permettre la rénovation de la Villa de Pury et, en février, par l'acceptation à l'unanimité par le Conseil général de la deuxième phase des travaux concernant le bâtiment des expositions temporaires (Black Box).

Malgré cette fermeture, qui a eu une incidence sur les activités d'accueil, le Musée a davantage ressemblé à une ruche qu'à une institution fermée. Le Café est notamment resté ouvert pour accueillir le public des activités culturelles, les collaborateurs travaillant intensivement dans les réserves, les étudiants de l'Institut d'ethnologie et les ouvriers du chantier. La période s'est avérée compliquée sur le plan logistique puisqu'il s'est agi d'un côté de continuer à vider les dépôts et de l'autre de commencer à ramener des objets en vue de l'exposition de référence initialement prévue pour le printemps 2017 mais qui s'ouvrira en novembre prochain.

En décembre 2016, la Ville de Neuchâtel fait l'acquisition de l'Octogone auprès de l'Etat pour un montant de 1'020'000.- francs, ceci afin d'avoir une vraie cohérence de gestion entre la Villa, la Black Box et l'Octogone.

En page 10, les montants donnés (2'586'000.- francs pour l'étape 1 des travaux et 500'000.- francs pour l'étape 2) sont les investissements planifiés au budget 2016. Les montants effectivement utilisés sont en pages 533 pour l'étape 1 des travaux, soit 1'914'883.- francs dépensés en 2016 ou 3'039'814 si l'on cumule toutes les dépenses depuis le début des travaux. Les montants pour l'étape 2 des travaux se trouvent en page 534, soit 1'123.- francs d'utilisés seulement en raison du retard des travaux d'environ 6 mois.

140 Service du Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

Affluence record avec plus de 48'000 visiteurs. Il a dès lors fallu gérer le lot de visiteurs en recourant à l'engagement ponctuel de réceptionnistes supplémentaires.

Bibliothèque publique et universitaire Neuchâtel (BPUN)

Une réflexion est en court entre la BPUN, la bibliothèque Pestalozzi et Bibliomonde pour regrouper ces institutions au sein du Collège Latin. Le COPIL, nommé à cet effet, fait un travail important qui n'apparaît pas dans le rapport des comptes. La terminologie « Maison du Livre » est à revoir, car elle renvoie à une philosophie où tout est centré sur les livres, alors que dans les nouvelles bibliothèques, l'approche est centrée sur la personne et non plus sur le livre. Il y a bien sûr la documentation du savoir, les imprimés, mais il existe d'autres supports également (audio, visuel, numérique,...).

La sauvegarde du patrimoine est une problématique majeure pour tous les musées de la Ville de Neuchâtel et pour d'autres partenaires telles que les archives de la Ville, de l'Etat et la BPUN. Les conditions de conservation des collections constituent un problème lancinant. Un crédit d'étude de 25'000.- francs a été débloqué pour étudier les possibilités d'implantation d'un Centre de conservation.

13. Sports

Remarques générales

L'année 2016 a été très chargée avec de nombreux temps forts, tel que le passage du Tour de France. Une structure avait été créée entre la Ville de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Berne pour le Tour de France. Vu les soucis financiers de La Chaux-de-Fonds, c'est finalement Berne qui a tiré son épingle du jeu et qui a réussi à avoir une arrivée en 2016. Pour arriver à Berne, le Tour de France est passé par le Canton de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel a ainsi pu saisir l'opportunité du passage du Tour de France à travers la ville ; le coût étant beaucoup plus faible que d'organiser un départ ou une arrivée. Pour le service des sports, cela a impliqué beaucoup de travail avec une logistique colossale et de nombreux éléments complexes.

Autre événement impactant, le festival des sports qui a très bien marché en août.

Le service des sports a également organisé la diffusion des matchs de l'Euro 2016 au Stade de la Maladière. Durant un mois le stade a été un lieu d'accueil pour les passionnés de football avec près de 37'000 personnes pour un événement dit passif.

De nouveaux événements ont eu lieu en Ville de Neuchâtel en 2016 tels que le « wake up and run », qui est une course populaire organisée très tôt le matin afin de pouvoir profiter de la cité sans circulation. Le service des sports a également été approché pour aider l'organisatrice de la première corrida de Noël. Cette course est assimilable à la Trotteuse, mais elle n'a pas lieu à la même date. La 2ème édition est planifiée le 17 décembre 2017.

Le programme de Midi Tonus a été étendu et depuis 2011, les inscriptions aux sessions d'urban training ne font qu'augmenter. Dès 2017, il y aura 2 sessions hebdomadaires au lieu d'une. Une nouvelle tendance s'installe, celle d'utiliser de plus en plus le territoire comme espace pour la pratique du sport.

Un rapport sur la politique du sport est en train d'être préparé. Le CIES a été mandaté pour la partie en lien avec le vieillissement de la population. Une première lecture sera donnée au Conseil communal et ensuite la commission « Sport pour tous » sera consultée pour ouvrir le débat et y ajouter d'autres éléments si souhaités. Le rapport sera transmis une seconde fois au Conseil communal avant de passer devant le Conseil général d'ici au 2ème semestre 2017.

142 Promotion et manifestations

142.01 Ecoles du sport et camps multisports

La commune est attentive à l'aspect social des coûts de participation des parents. Dans les rares cas où une facture est en souffrance, le service prend contact avec le client pour éviter des courriers et cherche des accords avec les personnes qui se déclarent être dans une situation financière temporairement difficile. Si après une année les montants dus ne sont toujours pas payés, le dossier est alors transféré aux contentieux.

L'excédent de charges de 196'000 francs correspond à la charge financière que la Ville supporte pour toutes les actions énumérées aux pages 371 et 372 du rapport. Certains clubs sportifs trouvaient que les écoles du sport leur faisaient de la concurrence. Maintenant les clubs y trouvent leur intérêt, car les écoles du sport permettent de capter les personnes « volatiles » qui ne souhaitent pas s'engager à long terme dans un club.

143 Terrains et salles de sport

143.01 Terrains et salles de sport

Le service du bâtiment et du logement est en train de faire le chiffrage d'une variante pour les vestiaires du Chanet. Si le projet final devait être très différent de ce qui a été annoncé, le Conseil général en sera informé et la commission de l'urbanisme consultée.

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

L'année 2016 a été particulièrement chargée avec 2 actions principales, les visites guidées et la constitution du dossier pour être Ville Suisse du Goût 2017.

En collaboration avec Tourisme neuchâtelois qui a piloté le projet, la Ville de Neuchâtel a créé des visites sur la thématique « Belle Epoque » afin de redynamiser les visites guidées qui stagnaient en Ville de Neuchâtel. Le parcours consiste en une douzaine de postes et passe à côté des principales attractions. Cette visite se fait par un guide sur demande. En 2017, seront inaugurées des visites individuelles et pour les enfants. Le projet a coûté environ 450'000.- francs et le service du tourisme a payé 42'000.- francs. Le service du tourisme prend également à sa charge la location du « Tramoscope » à la Place Pury qui est en lien avec cette visite thématique.

Le train électrique devrait être livré pour l'été et non au mois de mai comme prévu. Tourisme neuchâtelois a envoyé une lettre recommandée à la direction de l'entreprise Klingler Fahrzeugtechnik AG et se rendra sur place pour faire avancer les choses.

Concernant la fréquentation hôtelière en page 382, l'analyse des chiffres se fait par Jura 3 Lacs et non par le service du tourisme. La Ville de Neuchâtel est la porte d'entrée pour le tourisme d'affaires et de loisirs. Les hôtels ont un taux de fréquentation plus élevé qu'au niveau cantonal.

Tourisme neuchâtelois et la Communauté tarifaire neuchâteloise (Onde verte) offrent la gratuité des transports publics aux touristes hébergés dans un hôtel du Canton de Neuchâtel. Cette prestation est entièrement financée par la hausse de la taxe de séjour.

D'un point de vue touristique, au-delà des turbulences auxquelles a été confrontée la Société de Navigation LNM, il est indispensable d'avoir une compagnie de navigation sur un lac comme celui de Neuchâtel.

CONCLUSION

La commission financière salue les efforts du Conseil communal pour ces comptes 2016 et attend qu'il lui présente les mesures qu'il entend entreprendre dès 2017 pour équilibrer les comptes à moyen terme. La gestion semble soigneuse et les prestations à la population de qualité, mais les baisses de revenus pérennes ainsi que les reports de charges divers affecteront très probablement notre politique fiscale, sociale et environnemental assez rapidement.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel communal et ses responsables de services, pour leur travail et leur engagement qui permettent le bon fonctionnement de l'Administration communale et des prestations de service public de qualité.

Les 4 et 9 mai, les rapports des sous-commissions I à V ont été adoptés à l'unanimité des commissaires présents.

La Commission financière a préavisé favorablement à l'unanimité des 14 membres présents l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2016.

Le rapport de la commission financière relatif aux comptes de l'exercice 2016 a été approuvé à l'unanimité des 14 commissaires présents.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver les comptes et la gestion 2016 en acceptant l'arrêté proposé par le Conseil Communal.

Neuchâtel, le 9 mai 2017

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Etienne

Dimitri Paratte

Projet

**Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2016**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2016, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :

Charges d'exploitation	248'427'014.78
Revenus d'exploitation	-222'406'111.91
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	26'020'902.87
Charges financières	9'533'996.45
Revenus financiers	-23'147'950.60
Résultat provenant de financements (2)	-13'613'954.15
Résultat opérationnel (1+2)	12'406'948.72
Charges extraordinaires	0.00
Revenus extraordinaires	-7'583'135.57
Résultat extraordinaire (3)	-7'583'135.57
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	4'823'813.15

a) Les crédits d'investissements :

Dépenses	20'713'551.87
Recettes	-2'624'604.00
Montant net des crédits d'investissement	18'088'947.87

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2016 est approuvée